



GROUPE BCP

RÉSULTATS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2023



SOMMAIRE

- ◆ COMMENTAIRE DES RÉSULTATS DU S1-2023
 - ◆ COMPTES CONSOLIDÉS IFRS
 - ◆ COMPTES SOCIAUX



GROUPE BCP

COMMENTAIRE DES RÉSULTATS

Le 29 septembre 2023, le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc et le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire, réunis sous la Présidence de Monsieur Mohamed Karim MOUNIR, ont examiné l'évolution de l'activité et arrêté les comptes au 30 juin 2023.

Le Groupe BCP présente ses sincères condoléances à sa Majesté le Roi Mohammed VI et aux familles des victimes suite au séisme survenu le 8 Septembre 2023, ainsi que ses vœux de prompt rétablissement aux blessés.

Face aux importantes répercussions de cet événement, le Groupe BCP s'est pleinement mobilisé pour soutenir les victimes, à travers notamment :

- une contribution significative au fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ;
- le lancement d'un dispositif de collecte de dons (exonérés de frais) sur les canaux digitaux de la Banque Populaire (Chaabi Net, Pocket Bank et BPentreprises.net) et sur le réseau national et à l'étranger ;
- la mobilisation du réseau d'agences du Groupe pour la prise en charge des clients des zones sinistrées, intégrant une flotte d'agences mobiles et des points de service provisoires ;
- et l'instauration de la gratuité des transferts internationaux de soutien aux populations, transitant par les réseaux BCP Cash et Tasshilate.

En dépit d'une inflation persistante sur fond de tensions géopolitiques et de la succession de deux années de sécheresse, le contexte économique marocain s'inscrit, au premier semestre 2023, dans une phase de reprise marquée par un rebond de la valeur ajoutée agricole, ainsi que l'atténuation du processus de resserrement des conditions monétaires.

Dans ce contexte, et fidèle à ses valeurs, le Groupe Banque Centrale Populaire a poursuivi ses efforts de soutien et d'accompagnement de ses clients au Maroc et à l'International, notamment dans un environnement de hausse des taux.

Les dépôts consolidés du Groupe ont enregistré une collecte additionnelle de 2,3 milliards de Dirhams par rapport à fin 2022, se situant à 370,2 milliards de Dirhams, tandis que l'encours brut des crédits consolidés s'est contracté légèrement à 302,5 milliards de Dirhams, en lien avec la baisse des crédits de trésorerie face au repli des prix des matières premières à l'international.

Pour sa part, le Produit Net Bancaire consolidé s'est apprécié de 12,2% pour s'établir à 11,7 milliards de Dirhams, tiré par l'amélioration continue du core banking business (Marge d'intérêt et Marge sur Commissions), tant au Maroc qu'à l'international, de 6,6% à 9,1 milliards de Dirhams. Le premier semestre 2023 est marqué également par le redressement des résultats des activités de marché après l'effet négatif de la hausse de la courbe des taux, s'améliorant de 50% à 2,3 milliards de Dirhams.

Par ailleurs, le Groupe continue de maîtriser ses frais généraux, qui enregistrent une hausse limitée de 3,3% à 5,3 milliards de Dirhams. Le coefficient d'exploitation s'allège ainsi de 3,9 pts à 44,8%.

Intégrant l'amélioration continue du PNB du Groupe combinée à une optimisation de ses charges, le résultat net consolidé s'améliore de 15,3% à fin juin 2023, pour s'établir à 2,8 milliards de Dirhams.

Banque au Maroc : des performances en phase avec la tendance du Groupe

Au titre du premier semestre 2023, la Banque au Maroc affiche une amélioration de 2% des dépôts de la clientèle, à 292,3 milliards de Dirhams, tirée par le bon développement du marché des particuliers (+2,6 MMDH) mais aussi des comptes Entreprises (+1,7 MMDH). Cette évolution s'est accompagnée par une amélioration de la structure des ressources, avec une part des dépôts non rémunérés qui atteint 76% à fin juin 2023. Pour leur part, les créances sur la clientèle¹ se maintiennent à 202 milliards de Dirhams, dans un contexte marqué par une hausse des taux.

Le PNB de la Banque au Maroc s'améliore de 13,7% par rapport à juin 2022, avec une progression de la marge d'intérêts de 6,3% et de la marge sur commissions de 1,6%, en plus du développement du résultat des activités de marché qui gagne 189%, profitant notamment d'un effet de base favorable.

L'ensemble de ces réalisations reflète les valeurs de proximité et d'engagement de la Banque au Maroc dans l'accompagnement de sa clientèle pour l'ensemble de ses opérations. Dans ce sens, le groupe BCP a remporté, pour la deuxième année consécutive, le trophée de la meilleure banque marocaine dans le domaine du Trade

(1) Hors valeurs en pension

Finance, décerné par la revue Global Finance. Ce trophée vient couronner les efforts déployés par la Banque pour accompagner au quotidien les entreprises marocaines dans le développement de leurs activités à l'international.

Une contribution significative des filiales au Maroc et à l'international

Conformément aux orientations stratégiques du Groupe et à sa politique de diversification, la contribution des filiales au Maroc et à l'international se maintient à près de 50% du PNB consolidé à fin juin 2023.

Les filiales à l'international clôturent le premier semestre avec une contribution de 25% au PNB consolidé, correspondant à une progression de 11,4% de leur PNB agrégé. Cette performance a été rendue possible grâce à l'amélioration de la marge d'intérêt de 15%, sous un effet volume et taux favorable ainsi qu'une baisse du coût de la ressource. De même, la marge sur commissions s'affermi de 5%, grâce à l'amélioration notable des activités de change et de transferts.

D'autre part, les filiales au Maroc continuent à performer avec une contribution de 25% au PNB du Groupe à fin juin 2023, grâce à l'amélioration des activités de crédit, notamment au niveau de CIB Offshore, Vivalis et Bank Al Youssr.

Un effort de provisionnement soutenu face aux risques souverains

En ligne avec sa politique de provisionnement prudente, le coût du risque du Groupe se renforce de 31% au premier semestre 2023 pour s'établir à 2,3 milliards de Dirhams, intégrant un impact de la couverture du risque souverain dans certains pays de présence en tenant compte de leur situation économique.

Par ailleurs, l'encours du fonds de soutien, mécanisme spécifique au modèle coopératif du Groupe BCP, se stabilise à 3,7 milliards de Dirhams. De même, en social, la Provision pour Risques Généraux (PRG) ressort à 3,9 milliards de Dirhams.

PRINCIPAUX INDICATEURS DU GROUPE À FIN JUIN 2023



PRODUIT NET BANCAIRE
(+12,2%)



CREANCES BRUTES SUR LA CLIENTE
(-1,7%)



RESULTAT NET CONSOLIDE
(+15,3%)



DEPOTS DE LA CLIENTELE
(+0,6%)



Le Conseil d'Administration de la BCP a tenu à rendre hommage à l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour leur engagement en faveur de la relance économique et le soutien apporté aux clients. Les membres du Conseil tiennent également à remercier l'ensemble des sociétaires, actionnaires, partenaires et clients pour leur contribution soutenue à l'essor du Groupe tant à l'échelle nationale qu'internationale.



**COMPTES
CONSOLIDÉS**
AU 30 JUIN 2023

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 8, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

1.5. MÉCANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1^{er} janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

2.2.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation du groupe BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le groupe BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le groupe BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques

financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.11. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le groupe BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.12. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le groupe BCP détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le groupe BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du groupe BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe BCP a une obligation légale ou implicite de la faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.13. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le groupe BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le groupe BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTÉRIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DÉPRÉCIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location conclus par le groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

EXEMPTIONS :

La norme IFRS 16 prévoit des exemptions pour la comptabilisation du droit d'utilisation et de la dette locative. En effet, un contrat de location n'est pas éligible à la norme IFRS 16 si les deux conditions suivantes sont réalisées :

- Les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins.
- Les contrats de location ayant une faible valeur : La norme elle-même ne définit pas de seuil strict sur les contrats de location portant sur un actif de faible valeur. Toutefois, les bases de conclusion indiquent que, lors des discussions en 2015, il s'agissait pour l'IASB des actifs d'une valeur individuelle à neuf de l'ordre de 5 000 USD.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix d'appliquer les exemptions de comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16.

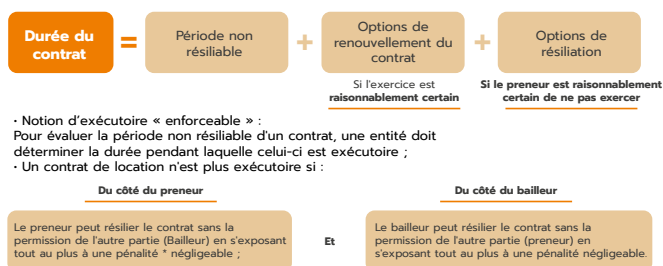
DURÉE :

Selon la norme IFRS 16, la durée du contrat est réputée être la durée exécutoire du contrat (période pendant laquelle le contrat ne peut être résilié), additionné par les options de renouvellement dont le caractère de renouvellement est raisonnablement certain.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix de retenir la durée exécutoire ainsi que l'option de renouvellement : Période pendant laquelle le contrat est exécutoire selon le modèle suivant :

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023



Composition des contrats du Groupe Banque Centrale Populaire par catégorie d'actif est la suivante :

- Baux commerciaux et baux à usage d'habitation
- Régime d'occupation temporaire du domaine public
- Véhicules en LLD
- Matériel informatique
- Mobilier de bureau

TAUX D'ACTUALISATION :

À la date de début, le preneur doit évaluer l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements des loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux. Sinon, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la dette locative des contrats de location simple est le taux d'emprunt marginal d'endettement, qui correspond au taux de refinancement auprès des marchés financiers avec comme caractéristiques :

- Une durée similaire à celle du contrat
- Une garantie similaire à celle du contrat
- Un environnement économique similaire

2.5. ACTIFS FINANCIERS

2.5.1. CLASSIFICATION ET ÉVALUATION

A partir du 1^{er} janvier 2018, le groupe BCP applique la norme IFRS9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat « juste valeur par résultat » ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres « juste valeur par capitaux propres ».

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

2.5.1.1. Instruments de dettes

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent de deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers (SPP : Solely Payments of Principal & Interests). Le test 'SPP' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû). Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Sur la base de ces deux critères, le groupe BCP classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des 3 catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes :
 - dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values « modèle de gestion mixte » et,
 - dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes

latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

- Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »).

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans ci après dans la note 2.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée «Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique.

2.5.1.2. Instruments de capitaux propres

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du groupe BCP est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

2.5.2 OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés
- OPCVM et actions
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Titres au coût amorti

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en juste valeur par OCI)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.6.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.6.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat au prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.7. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.7.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.7.2. PRIX COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.7.3. PRIX NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.7.4. MARGE DÉGAGÉE LORS DE LA NÉGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.7.5. ACTIONS NON COTÉES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.8. OPÉRATIONS EN DEVISES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONÉTAIRES LIBELLÉS EN DEVISES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la

monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONÉTAIRES LIBELLÉS EN DEVISES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs à la juste valeur par capitaux propres », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

2.9. DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

2.9.1. CALCUL DES PERTES ATTENDUES

Le groupe évalue les pertes de crédit attendues au titre des instruments financiers suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels)
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le groupe.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative

Les actifs financiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

Phase 3 (stage 3) – Actifs financiers en défaut

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. L'application de la norme IFRS9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le groupe BCP pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle sous IAS 39.

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking ».

Dégradation significative du risque de crédit

Le groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation significative du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière trimestrielle.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le groupe constate une dégradation significative du risque de crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Créances restructurées

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières restent analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

Lorsque la disponibilité des paramètres le permet, la perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus » pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EAD, est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisés périodiquement

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur la portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

2.9.11. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêté.

2.9.12. Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
 - instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
 - garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

2.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GÉNÉRAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DÉRIVÉS INCORPORÉS

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRÉSTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES À COURT TERME

Le groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES À LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI

Le groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. IMPOTS COURANT ET DIFFÉRÉ

2.15.1. IMPÔT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Lorsque il existe une incertitude sur le traitement fiscal à appliquer lors de la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt sur les bénéfices, il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d'impôts, sur la base d'une méthode traduisant la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude.

2.15.2. IMPÔT DIFFÉRÉ

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

2.17. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.19. INFORMATION SECTORELLE

Le groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Upline Courtage, Maroc Assistance Internationale, Chaabi Bank, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore Group, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T), Alhif SA, Bank Al Youssr, Al Akaria Invest, Socinvest, BCP International, Africa Stone Management et les OPCVM.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant, Banque Populaire Marocco-Centrafricaine, Atlantic Bank International, BCP Mauritius, Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit, Banque de Madagascar et de l'Océan Indien et Banque Commerciale Internationale.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.20. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.21. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

2.21.1. FORMAT DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.21.2. RÈGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de DH)	
	30/06/23	30/06/22
Résultat net	2 786 977	2 416 797
Éléments recyclables en résultat net :	-274 085	-55 168
Écart de conversion	-219 842	166 532
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-54 243	-221 700
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Éléments non recyclables en résultat net :	111 465	-70 843
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies		
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	111 465	-70 843
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-162 621	-126 011
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 624 356	2 290 786
Dont part du Groupe	2 250 420	1 637 428
Dont part des intérêts minoritaires	373 936	653 358

3.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	30/06/2023		31/12/2022	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	45 955 624		40 106 410	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 018 549		3 240 158	
Actions et autres titres à revenu variable	13 240 105	7 538 608	13 179 618	6 316 137
Titres de participation non consolidés		16 498 723		16 961 879
Instruments dérivés	785 951		509 085	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	63 000 229	24 037 331	57 035 271	23 278 016

3.2. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	32 447 572	332 260	-1 099 938	50 740 404	358 794	-1 523 544
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	25 082 699	136 547	-45 453	44 526 485	185 049	-313 929
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 364 873	195 713	-1 054 485	6 213 919	173 745	-1 209 615
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale ^(*)	729 951		-38 939	16 960 209	29 156	-272 781
Autres titres de créance négociables ^(*)	1 756 274		-6 514	844 277		-5 881
Obligations	22 596 474	136 547		26 721 999	155 893	-35 267
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	25 082 699	136 547	-45 453	44 526 485	185 050	-313 929
Impôts		-51 546	16 683		-68 468	115 711
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		85 001	-28 770		116 581	-198 218
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	7 364 873	195 713	-1 054 485	6 213 919	173 745	-1 209 615
Total des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 364 873	195 713	-1 054 485	6 213 919	173 745	-1 209 615
Impôts		-73 882	388 350		-64 286	443 313
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		121 831	-666 135		109 459	-766 302

3.3. TITRES AU COÛT AMORTI

	(en milliers de DH)	
	30/06/23	31/12/22
3.3. Titres au coût amorti		
Titres de créance négociables	28 894 878	14 262 202
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	28 618 631	13 958 452
Autres titres de créance négociables	276 247	303 750
Obligations	2 811 820	778 856
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI	31 706 698	15 041 058

3.4. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

	(en milliers de DH)			(en milliers de DH)	
	30/06/23	31/12/22		30/06/23	31/12/22
3.4.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti			3.4.2 Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti par zone géographique		
Comptes à vue	7 957 764	8 668 342	Maroc	20 360 931	15 705 999
Prêts	17 231 324	14 827 694	Zone off shore	661 279	1 527 933
Opérations de pension	3 124 488	648 984	Afrique	6 733 291	6 549 357
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	28 313 576	24 145 020	Europe	421 943	235 188
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit ^(*)	136 132	126 543	TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION ^(*)	28 177 444	24 018 477
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	28 177 444	24 018 477			

(*) Voir note 3.1. Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

3.5. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI

3.5.1 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	(en milliers de DH)		3.5.2 Ventilation des créances sur la clientèle au coût amorti par zone géographique	(en milliers de DH)	
	30/06/23	31/12/22		30/06/23	31/12/22
Comptes ordinaires débiteurs	20 371 135	17 926 932	Maroc	218 172 659	219 876 187
Prêts consentis à la clientèle	262 214 314	266 625 832	ZONE OFF SHORE	3 777 133	6 175 182
Opérations de pension	1 352 460	5 009 535	AFRIQUE	48 025 015	48 936 086
Opérations de location-financement	18 556 104	18 140 489	EUROPE	2 560 538	2 679 689
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI AVANT DÉPRÉCIATION	302 494 013	307 702 788	TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI	272 535 345	277 667 144
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (*)	29 958 668	30 035 644			
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI NETS DE DÉPRÉCIATION	272 535 345	277 667 144			

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 513 221	11 440 775	10 072 446	19 997 527	10 988 887	9 008 640
Terrains et constructions	9 056 269	3 935 182	5 121 087	8 255 567	3 879 455	4 376 112
Equipement, Mobilier, Installations	5 241 724	3 592 091	1 649 633	5 248 175	3 490 805	1 757 370
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	5 116 210	2 770 597	2 345 613	4 877 122	2 734 164	2 142 958
Droit d'utilisation	2 099 018	1 142 905	956 113	1 616 663	884 463	732 200
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 914 010	1 902 710	1 011 300	2 893 149	1 831 652	1 061 497
Droit au bail	314 758		314 758	316 021		316 021
Brevets et marque	183 443		183 443	177 230		177 230
Logiciels informatiques acquis	2 228 065	1 902 710	325 355	2 168 475	1 831 652	336 823
Autres immobilisations incorporelles	187 744		187 744	231 423		231 423
Droit d'utilisation						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	24 427 231	13 343 485	11 083 746	22 890 676	12 820 539	10 070 137

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/22	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres	30/06/23
DROIT D'UTILISATION D'IMMEUBLES D'EXPLOITATION	710 799	-27 982	-3 402		227 425	906 840
Valeur Brute	1 535 682	94 574	-33 804		371 739	1 968 190
Amortissements et dépréciations	-824 883	-122 556	30 402		-144 314	-1 061 350
DROIT D'UTILISATION DU MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION	5 788	-15	-1 630		-276	3 867
Valeur Brute	27 021	3 367	-3 334		-1 816	25 237
Amortissements et dépréciations	-21 232	-3 381	1 704		1 540	-21 370
DROIT D'UTILISATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	15 613	-3 787	-9 434		43 014	45 406
Valeur Brute	53 960	4 216	-12 150		59 566	105 592
Amortissements et dépréciations	-38 348	-8 003	2 717		-16 552	-60 185
TOTAL DROITS D'UTILISATION	732 200	-31 784	-14 466		270 163	956 113

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	30/06/23	31/12/22
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 072 446	9 008 640
Dont : Droits d'utilisation	956 113	732 200
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 011 300	1 061 497
Dont : Droits d'utilisation		

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE	30/06/23	31/12/22
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS	15 300 047	12 464 619
Dont : Dettes locatives	990 937	791 866

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION	30/06/23	30/06/22
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-15 718	-21 633
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-133 940	-121 708

3.7 ÉCART D'ACQUISITION

	31/12/22	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/23
Valeur Brute	2 479 455		-83 112		2 396 343
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	2 479 455		-83 112		2 396 343

3.8 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	30/06/23	31/12/22
Comptes à vue	4 608 559	3 462 777
Emprunts	12 637 309	18 554 637
Opérations de pension	24 551 234	20 270 575
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	41 797 102	42 287 989

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

3.9. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

3.9.1 Dettes envers la clientèle	30/06/23	31/12/22
Comptes ordinaires créditeurs	260 941 871	255 359 454
Comptes à terme	47 069 729	49 611 628
Comptes d'épargne à taux administré	48 256 111	47 665 579
Bons de caisse	1 229 968	1 569 978
Opérations de pension	1 898 330	2 289 521
Autres dettes envers la clientèle	10 838 675	11 469 681
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	370 234 684	367 965 841

(en milliers de DH)

3.9.2 ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	30/06/23	31/12/22
Maroc	296 072 313	289 662 779
Zone off shore	2 276 931	3 171 645
Afrique	70 156 364	73 416 166
Europe	1 729 076	1 715 251
Total en principal	370 234 684	367 965 841

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	PROVISIONS POUR RISQUES D'EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE (*)	PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	VALEUR COMPTABLE AU BILAN
Montant au 31/12/2022	2 989 377	1 179 088	1 730 027	5 898 492
Dotations	421 825	23 491	188 862	634 178
Reprises	172 640	3 019	83 238	258 897
Autres mouvements	103 615	-3 487	-99 140	988
MONTANT AU 30/06/2023	3 342 177	1 196 073	1 736 511	6 274 761

3.11. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR BUCKET

(en milliers de DH)

AU 30 Juin 2023	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	12 050 590								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	26 439 099	299 049		1 645 568	9 881		6,22%	3,30%	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	26 439 099	299 049		1 645 568	9 881		6,22%	3,30%	
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	270 682 333	28 171 954	31 953 302	2 943 866	5 112 282	22 038 652	1,09%	18,15%	68,97%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	28 313 576			136 132			0,48%		
Prêts et créances sur la clientèle	242 368 757	28 171 954	31 953 302	2 807 734	5 112 282	22 038 652	1,16%	18,15%	68,97%
Titres de dettes									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	309 172 022	28 471 003	31 953 302	4 589 434	5 122 163	22 038 652	1,48%	17,99%	68,97%
ENGAGEMENTS HORS BILAN	81 179 077	2 942 414	3 136 029	827 954	435 149	2 079 074	1,02%	14,79%	66,30%
Engagements hors bilan	81 179 077	2 942 414	3 136 029	827 954	435 149	2 079 074	1,02%	14,79%	66,30%

AU 31 Décembre 2022	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	9 760 469								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	45 712 441			1 185 956			2,59%		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	45 712 441			1 185 956			2,59%		
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	274 103 640	27 014 335	30 729 833	3 123 596	5 378 365	21 660 226	1,14%	19,91%	70,49%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	24 145 020			126 543			0,52%		
Prêts et créances sur la clientèle	249 958 620	27 014 335	30 729 833	2 997 053	5 378 365	21 660 226	1,20%	19,91%	70,49%
Titres de dettes									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	329 576 550	27 014 335	30 729 833	4 309 552	5 378 365	21 660 226	1,31%	19,91%	70,49%
ENGAGEMENTS HORS BILAN	80 443 288	4 139 971	3 071 469	654 315	549 072	1 785 990	0,81%	13,26%	58,15%
Engagements hors bilan	80 443 288	4 139 971	3 071 469	654 315	549 072	1 785 990	0,81%	13,26%	58,15%

4.1 MARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de DH)

	30/06/2023			30/06/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	7 957 903	1 874 260	6 083 643	8 166 128	2 431 048	5 735 080
Comptes et prêts/emprunts	7 446 683	1 700 246	5 746 437	6 948 388	1 567 954	5 380 434
Opérations de pensions	8 582	68 926	-60 344	11 533	19 375	-7 842
Opérations de location-financement	502 638	105 088	397 550	1 206 207	843 719	362 488
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	544 498	539 883	4 615	224 031	238 649	-14 618
Comptes et prêts/emprunts	278 588	92 433	186 155	66 077	85 967	-19 890
Opérations de pensions	265 910	447 450	-181 540	157 954	152 682	5 272
Emprunts émis par le Groupe		198 364	-198 364		149 098	-149 098
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	771 117	1 372	769 745	944 223	1 368	942 855
Actifs financiers au coût amorti	517 945		517 945	151 024		151 024
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	9 791 463	2 613 879	7 177 584	9 485 406	2 820 163	6 665 243

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

4.2 COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	30/06/2023			30/06/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	176 432	6 967	169 465	202 411	8 157	194 254
Produits nets sur moyen de paiement	358 598	19 236	339 362	334 770	18 112	316 658
Autres commissions	1 606 630	233 255	1 373 375	1 545 421	223 929	1 321 492
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	2 141 660	259 458	1 882 202	2 082 602	250 198	1 832 404

4.3 COÛT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	30/06/23	30/06/22
Dotations nettes de reprises des dépréciations	1 255 131	315 838
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	559 518	-84 701
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	376 972	-207 211
Engagements par signature	182 546	122 510
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-325 415	24 252
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-211 601	110 019
Engagements par signature	-113 814	-85 767
Bucket 3 : Actifs dépréciés	1 021 028	376 287
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	840 656	10 186
Engagements par signature	180 372	366 101
Autres provisions pour risques et charges	169 402	410 487
Autres variations des provisions	887 490	1 038 526
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	969 086	1 129 218
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	81 596	90 692
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	2 312 023	1 764 851

5 INFORMATION SECTORIELLE

(en milliers de DH)

5.1 BILAN AU 30 JUIN 2023	BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL	INTERCO	TOTAL
TOTAL BILAN	410 929 809	27 523 296	100 658 168	-31 754 493	507 356 780
dont					
ÉLÉMENTS D'ACTIFS					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	86 086 405		951 155		87 037 560
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	15 808 065	8 793	24 944 712	-8 313 998	32 447 572
Titres au coût amorti	30 711 290		1 195 408	-200 000	31 706 698
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	44 122 489	619	7 409 304	-23 354 968	28 177 444
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	200 170 484	25 330 744	48 025 014	-990 897	272 535 345
ÉLÉMENTS DU PASSIF					
Dettes envers les EC et assimilés	30 467 475	20 973 288	14 055 109	-23 698 770	41 797 102
Dettes envers la clientèle	299 259 181	819 169	70 297 246	-140 912	370 234 684
CAPITAUX PROPRES	53 397 791	2 279 289	7 340 803	-5 842 699	57 175 184

(en milliers de DH)

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 JUIN 2023	BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL	INTERCO	TOTAL
Marge d'intérêt	4 929 765	402 183	1 842 518	3 118	7 177 584
Marges sur commissions	1 173 486	23 390	703 338	-18 012	1 882 202
Produit net bancaire	8 561 448	559 067	2 920 695	-299 405	11 741 805
Résultat Brut d'exploitation	4 875 813	337 270	1 267 843		6 480 926
Résultat d'exploitation	3 819 184	114 352	235 367		4 168 903
Résultat net	2 432 801	69 673	284 503		2 786 977
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 051 154	60 496	234 281		2 345 931

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

PARTICIPATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	Pays	METHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	% CONTRÔLE
Banque Centrale Populaire	Banque	Maroc	TOP		
BP Centre Sud	Banque	Maroc	IG	51,03%	51,03%
BP Fes Taza	Banque	Maroc	IG	51,51%	51,51%
BP Laayoune	Banque	Maroc	IG	51,53%	51,53%
BP Marrakech B Mellal	Banque	Maroc	IG	52,37%	52,37%
BP Nador Al Hoceima	Banque	Maroc	IG	51,08%	51,08%
BP Oujda	Banque	Maroc	IG	51,59%	51,59%
BP Tanger Tetouan	Banque	Maroc	IG	51,28%	51,28%
BP Rabat Kenitra	Banque	Maroc	IG	51,03%	51,03%
CHAABI BANK	Banque	France	IG	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	République centrafricaine	IG	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	Maroc	IG	77,43%	77,43%
CCI	Fond d'investissement	Maroc	IG	77,71%	100,00%
IMC	Fond d'investissement	Maroc	IG	48,57%	50,03%
VIVALIS	Crédit à la consommation	Maroc	IG	87,27%	87,27%
BCP SECURITIES SERVICES	Marché des capitaux	Maroc	IG	100,00%	100,00%
CHAABI LLD	Location longue durée	Maroc	IG	84,35%	85,00%
CIB	Banque Offshore	Zone Franche	IG	85,34%	100,00%
BANK AL AMAL	Banque	Maroc	IG	43,38%	48,01%
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	Micro-crédit	Maroc	IG	100,00%	100,00%
M2T	Services de paiements	Maroc	IG	84,79%	84,79%
ALHIF SA	Holding	Maroc	IG	39,29%	50,56%
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	Maroc	IG	89,02%	100,00%
UPLINE COURTAGE	Assurance	Maroc	IG	100,00%	100,00%
MAROC LEASING	Crédit bail	Maroc	IG	87,12%	87,12%
BP SHORE GROUP	Holding	Maroc	IG	79,03%	100,00%
FPCT SAKANE	Immobilier	Maroc	IG	49,00%	100,00%
AL AKARIA INVEST	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BANK AL YOUSR	Banque	Maroc	IG	80,00%	80,00%
SOCINVEST	Société d'investissement	Maroc	IG	100,00%	100,00%
UPLINE HORIZON	OPCVM	Maroc	IG	97,63%	100,00%
UPLINE OPPORTUNITES	OPCVM	Maroc	IG	99,96%	100,00%
AFRICA STONE MANAGEMENT	Gestion d'OPCI	Maroc	IG	29,00%	29,00%
BCP INTERNATIONAL	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BCP MAURITIUS	Banque	Ile Maurice	IG	100,00%	100,00%
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	Banque	Madagascar	IG	66,71%	66,71%
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	Banque	Cameroun	IG	78,43%	78,43%
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	République du Congo	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE	Holding	Côte d'Ivoire	IG	79,83%	79,83%
ATLANTIQUE FINANCE	Banque d'affaires	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	Banque	Burkina Fasso	IG	48,76%	61,08%
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	Banque	Bénin	IG	58,55%	73,35%
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	Banque	Côte d'Ivoire	IG	79,39%	99,45%
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	Banque	Mali	IG	57,47%	71,99%
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	Banque	Niger	IG	63,84%	79,97%
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	Banque	Sénégal	IG	79,82%	99,99%
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	Banque	Togo	IG	67,90%	85,06%
BIA NIGER	Banque	Niger	IG	55,49%	69,51%
BPMG	Banque	Guinée	IG	61,66%	77,25%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	71,84%	90,00%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	77,22%	96,73%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	Assurance	Togo	IG	51,95%	66,69%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	Assurance	Togo	IG	77,86%	97,53%

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet d'identifier les risques auxquels elle est exposée, de mettre en œuvre un système de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- Les instances de gouvernance et de pilotage du Groupe (Comité directeur, Conseil d'administration, Comité d'audit, Comités des risques, Comité de placement...);
- La fonction Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel);
- Les instances relevant du contrôle interne.

1. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, en risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, ainsi qu'en risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI DU RISQUE DE CRÉDIT

Le dispositif de surveillance et de suivi du risque de crédit est organisé autour d'un suivi individualisé des activités générant ce risque. Le suivi, déployé à tous les échelons de la Banque, s'articule autour d'un dispositif opérationnel à trois composantes :

- L'évaluation et le suivi indépendant de la qualité des risques ;
- Le suivi particulier des risques majeurs et des risques de concentration ;
- Le suivi permanent et rapproché des créances sensibles.

Ce dispositif s'appuie sur une structure de gouvernance des risques et une culture de gestion des risques solidement ancrée. Celui-ci est progressivement enrichi par un cadre d'appétence au risque. Il assure une remontée régulière au Management et aux Instances de Gouvernance de la Banque permettant ainsi de mettre en place :

- Les politiques adéquates pour un développement maîtrisé ;
- Les actions correctives pour sauvegarder les intérêts de la Banque.

SYSTÈME DE NOTATION INTERNE

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties, qu'il s'agisse d'états souverains, de banques, d'entreprises ou de particuliers. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est, en outre, assujettie au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. Pour la clientèle des entreprises, la notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an.

De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ainsi que les composantes qualitatives et quantitatives prises en compte dans la grille.

La notation constitue également, un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est par ailleurs assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du processus de provisionnement IFRS9.

Enfin, dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant de jauger la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, nommés backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la solidité des modèles de notation et de mettre en place, si besoin, des actions correctives.

DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration fait l'objet d'un suivi minutieux par la Banque afin, d'une part, d'obéir aux règles prudentielles imposées par les exigences de la division des risques et, d'autre part, d'assurer la diversification nécessaire à la dilution et la maîtrise des risques.

Le dispositif de gestion et de suivi mis en place, est construit autour des éléments suivants :

- Un processus de revue de portefeuille s'appuyant sur une base de données risques construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée des informations nécessaires à l'examen d'un portefeuille donné (base des groupes et des engagements, centrale des bilans, base de notation, ...);
- Un dispositif de limites sectorielles et individuelles constituant une composante clé du cadre d'appétence au risque ;
- Une attention particulière apportée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres de la Banque ;
- Un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la Banque.

PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE

La revue de portefeuille constitue un outil indispensable du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration.

Elle consiste en une analyse globale et simultanée d'un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties.

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classe de risque, par niveau d'engagements ...

La revue de portefeuille complète le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance ...).

DISPOSITIF D'APPÉTENCE AU RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d'appétence au risque de crédit, qui se décline en des indicateurs quantitatifs et des limites internes opérationnelles :

Limites de concentration sectorielle : La démarche de fixation des limites sectorielles s'appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, consistant à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement. Ce dispositif constitue, depuis 2017, une composante importante du processus de planification dans la mesure où il permet de définir les orientations stratégiques en termes de part de marché sur un secteur/sous-secteur donné, en vue d'assurer un développement ciblé et maîtrisé. La mise à jour des limites sectorielles s'opère une fois par an. Leur monitoring est assorti de mesures en fonction du niveau atteint de la limite et de l'évolution des conditions du marché.

Limites de concentration individuelle : En s'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les risques majeurs de la Banque font l'objet d'une analyse groupée qui permet d'aboutir à une classification par niveau de risque. Sur la base de cette classification et en intégrant d'autres paramètres (nature et niveau d'activité, fonds propres de la contrepartie et de la Banque, limites sectorielles ...), des limites par groupe de contreparties sont définies après approbation des comités idoines.

La définition des limites intègre un processus de négociation avec les lignes métiers. Les résultats issus des modèles des limites sont ainsi, préalablement examinés avec ces derniers, pour intégrer toute composante éventuelle non modélisée dans les calculs. Les propositions issues de ces discussions sont soumises aux comités idoines pour décision et arbitrage.

Limites sur les contreparties bancaires : La démarche de fixation des limites encadrant les relations avec les contreparties bancaires marocaines ou étrangères et couvrant les activités de la Salle des Marchés et les opérations de Trade Finance, s'appuie sur les ratings des agences de notation pour les contreparties notées, et sur un modèle de notation interne pour les contreparties bancaires non notées.

Les limites sont revues annuellement. Elles peuvent être sujettes à une réévaluation ponctuelle en cas de changement significatif des conditions de marché pouvant impacter la perception ou l'évaluation du risque. Le suivi du respect des limites se fait par les fonctions concernées à travers des outils de monitoring et de reporting adéquats.

DISPOSITIF DE SUIVI DES CRÉANCES SENSIBLES

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier en amont les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain. Cette détection précoce permet à la Banque d'entreprendre des actions de protection de ses intérêts plus efficaces et moins onéreuses. L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à fréquence mensuelle.

Le processus mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

la créance. Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable de leur situation sont inscrits sur la "Watch List", après décision des comités compétents.

La « Watch List », qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance, fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

En matière de provisionnement, la « Watch List » constitue une composante importante du dimensionnement des provisions, à la fois sur base sociale (PRG) et sur base consolidée (IFRS9).

Il est à souligner que les mesures transitoires, dans le cadre de la refonte de la circulaire 19G sur la classification des créances, continuent d'être déployées en anticipation de son entrée en vigueur. Ce projet de réforme vise à (i) assurer une application homogène en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire (ii) intégrer de nouveaux critères en matière de défaut (dépassements, restructurations...).

PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Processus de gestion du risque pays

Le risque pays est défini comme le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel), mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique et financier spécifique.

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- Une organisation dédiée capable d'opérer les choix importants et d'effectuer les arbitrages nécessaires. En effet, le pilotage des filiales se décline selon les trois niveaux suivants :

- Strategic Business Review (SBR) BCP : Outil de pilotage en central, dédié au suivi des projets structurants, de la performance et de la revue des risques et des engagements, à fréquence trimestrielle ;

- Business Review (BR) ABI : Instance managériale comprenant ABI et la BCP, dédiée au suivi des réalisations des filiales ABI ;

- Business Review filiales : Comité chargé d'évaluer les performances commerciales et financières, d'examiner les indicateurs de risque et de suivre les chantiers stratégiques des filiales.

- Une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, holding ABI, BCP) aussi bien en termes d'octroi de crédit que d'investissement ;

- Un dispositif de gestion du risque pays articulé autour des quatre composantes ci-dessous, régulièrement analysées par les instances de gouvernance et de direction du Groupe :

- **La mesure du risque pays** : La Banque dispose de modèles de notation interne permettant de quantifier le risque pays à partir de données et indicateurs macro-économiques, financiers, politiques et réglementaires. Ces notations internes sont déclinées en quatre types de mesure de risque: le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque du système bancaire, ainsi que le risque de transmission d'un choc macro-économique généralisé au tissu des corporates du pays. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois) ;

- **La maîtrise du risque pays** : Dans l'objectif de maîtriser les risques frontaliers, le Groupe a développé un processus de fixation et de suivi des limites d'exposition consolidée. Ce dispositif attribue aux organes de gouvernance un rôle important dans la définition de ces limites, en plus de leur rôle d'arbitrage et de validation, à travers notamment une expression explicite de l'appétit stratégique par pays. Ce processus permet la fixation des limites par pays d'exposition ainsi que leurs déclinaisons par grand type d'emprunteur (souverain, banque et clientèle) ;

- **La couverture du risque pays** : Le Groupe a mis en place un processus de provisionnement basé sur les ratings, pour se prémunir contre le risque pays généré par sa stratégie de croissance à l'international. A partir du 1^{er} janvier 2018, ce dispositif a été intégré dans le dispositif de dépréciation IFRS9 ;

- **La veille pays** : Des fiches pays synthétisant les éléments clés de l'analyse du risque pays, à savoir, les ratings internes et externes, les principaux indicateurs macro-économiques, un descriptif de la situation économique, politique et financière des pays, ainsi qu'une synthèse sur les perspectives d'évolution des principaux agrégats à court terme, sont élaborées et annuellement actualisées. Une revue plus fréquente est réalisée notamment à la survenance d'un événement pouvant impacter significativement le profil de risque du pays.

Processus de surveillance des filiales à l'international

Au niveau de la zone UEMOA, et en appui aux filiales bancaires de la région, le Groupe dispose d'une plateforme régionale qui lui permet d'assurer un déploiement uniforme de son dispositif de gestion des risques au niveau local. Pour les nouvelles banques récemment acquises, la fonction centrale des risques assure une supervision fonctionnelle directe, avec pour objectif de

déployer des normes homogènes en matière de gestion et de supervision des risques à l'ensemble des filiales à l'international.

Pour assurer un dispositif de surveillance rapprochée, le Groupe dispose d'un système de remontée et de consolidation des risques au niveau local et central, qui permet d'apprécier les zones de risque en vue de mettre en place les stratégies atténuantes. Ce dispositif, renforcé par le processus de la « Watch List », permet d'assurer un suivi rigoureux :

- Du profil de risque et de la qualité du portefeuille de chaque filiale ;

- Des créances sensibles ou en souffrance ;

- Du risque de concentration individuelle et sectorielle.

2. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de perte sur le portefeuille de négociation. Il résulte d'une évolution défavorable des paramètres de marché (taux d'intérêt, cours de change, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés...).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion du risque de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement.

Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance au risque, les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque au risque de marché est décliné à travers les dispositifs de limites et de délégation de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions au risque de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé, dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse du risque de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser le risque de marché sur les expositions du portefeuille trading ;

- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;

- Adopter les meilleures pratiques en matière de gestion du risque de marché sur l'ensemble des activités de négociation de la Banque.

DISPOSITIF DE GESTION ET DE SUIVI DU RISQUE DE MARCHÉ

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion du risque de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilité bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;

- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le Comité Placement ;

- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;

- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle du risque de marché ;

- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle du risque de marché.

Dispositif de limites régissant les activités de marché

Le dispositif de limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, les limites de transaction et les limites de contrepartie.

Le système des limites de marché consiste à définir une appétence au risque de marché à partir de la capacité de prise de risque. Cette tolérance est déclinée en enveloppes de risque autorisées et allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actif, en fonction de sa performance ajustée au risque.

Les enveloppes de perte définies sont traduites par des limites de Value at Risk (VaR) globale et VaR par portefeuille, complétées par des limites de stop loss et des limites de sensibilité appropriées à chaque type de produit. Ceci, en tenant compte des tailles des portefeuilles et des chocs historiques des paramètres de marché observés dans des périodes de haute volatilité.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoirs en matière de montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière activités de marché.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

Ce dispositif des limites de marché et des limites de transaction est régi par une circulaire interne encadrant le processus de renouvellement des limites et le système de gestion des dérogations.

En outre, les activités de marché sont également encadrées par des limites de contrepartie, dans le but de maîtriser le risque d'exposition résultant de l'incapacité totale ou partielle de la contrepartie à honorer ses engagements durant la durée de vie des transactions.

Outils de suivi et de gestion des risques

L'évaluation du risque de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la VaR d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi du risque de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, le risque de marché pris par la Banque sur les activités trading dans les conditions normales de marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risque inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque intègre dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L, à partir des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi deux catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés et des scénarii hypothétiques. Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation des taux d'intérêt de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de +/-5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi du risque de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Management des Risques. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting périodique des niveaux d'exposition, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes, tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En plus des reportings réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque est instauré à travers les deux principaux reportings suivants :

- Un reporting interne quotidien relatif au processus de surveillance et de gestion du risque de marché, comprenant un suivi des indicateurs de risque et de consommation des limites par compartiment et par portefeuille ;
- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion du risque de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence régulière, et aux comités émanant de l'organe de gouvernance. Ce reporting, structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques des sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les trois derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes définies.

3. RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de ses activités, le groupe est exposé à des risques structurels de taux et de liquidité issus des mécanismes de transformation des dépôts en crédit et de refinancement des activités bancaires. Ces risques sont considérés comme le cœur du métier. A ce titre, le groupe attache une importance particulière à leur suivi et à leur contrôle.

STRATÉGIE RISQUES

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un Plan Moyen Terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité ;
- Maintenir une structure stable et variée des dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance des engagements de la Banque
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité ;
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Pour le cas des risques structurels, les organes de gouvernance sont directement impliqués dans la définition de la politique globale lors de la présentation de la note d'orientation stratégique adressée au Comité directeur. Ces orientations permettent de fixer des objectifs en matière de risques en accompagnement des plans de développement.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une politique formalisée qui présente les principales composantes du dispositif d'identification, de normalisation et de suivi du risque de liquidité aussi bien dans le cadre d'activités normales que dans le cadre d'un plan de relève en cas de survenance d'une crise de liquidité.

Sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de liquidité consiste à disposer d'un niveau minimal réserves de liquidité disponibles et réalisables permettant de :

- Couvrir les dépôts à vue instables (ou concentrés) 'wholesale' ainsi que les tombées des dépôts à terme à échoir dans 6 mois ;
- Couvrir les GAP de liquidité de la banque en situation normale et en situation de stress ;
- Respecter le seuil minimal exigé par BAM au niveau du nouveau ratio de liquidité (LCR).

Sur le long terme, il s'agit de couvrir les emplois stables par les ressources stables (horizon > 1 an).

La politique de gestion du risque de taux a pour objectif de gérer le risque de taux dans des conditions normales et de surmonter des chocs de taux plus ou moins sévères :

- Sur un horizon à court terme d'un an au plus, la banque s'assure que la variation de la Marge Nette d'Intérêt de son portefeuille bancaire (MNI), suite à une variation significative des taux d'intérêt ne dépassera pas la limite fixée en interne (en pourcentage de la MNI prévisionnelle sur une année) ;
- Sur le long terme, la banque s'assure que la variation de la valeur économique des fonds propres Tier1, suite à une variation significative des taux d'intérêt, ne dépassera pas la limite réglementaire.

Le processus de séparation du portefeuille de négociation et du portefeuille bancaire est réalisé conjointement entre la Division ALM Groupe et le Middle Office de la Salle Des Marchés (MO SDM) :

- Au niveau de l'ALM : une séparation analytique a été effectuée sur le bilan, en adoptant des principes de séparation validés par les fonctions et les organes de décision concernés (Comité ALM) ;
- Au niveau du MO SDM : implémentation de cette classification dans l'outil de gestion de la Salle Des Marchés, avec la création de portefeuilles spécifiques pour loger toutes les opérations hors trading de la banque.

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. Il est évalué sur l'ensemble des périmètres bancaire et de négociation.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor, d'OPCVM et,

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

dans une moindre mesure, de positions sur actions liquides.

Dispositif de gestion du risque de liquidité

L'évaluation des besoins en liquidité immédiats sont du ressort de la Banque des Marchés. Elle est responsable notamment de :

- gérer quotidiennement la liquidité et le compte chez Bank Al-Maghrib
- développer et recommander des actions d'atténuation du risque de liquidité et d'optimisation dans le cadre des travaux du Comité de Placement
- s'assurer du développement des outils adéquats de communication et de décision
- contribuer à la conformité aux exigences réglementaires (ratio de liquidité LCR) en forte collaboration avec le Pôle Finance & Performances Groupe

L'évaluation des besoins de liquidité prévisionnels sont du ressort de la fonction ALM. Cette évaluation se base sur :

- le suivi des ratios réglementaires de liquidité : le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et à partir de 2023 le NSFR (Net Stable Funding Ratio) ;
- le suivi de la réserve de liquidité et des ratios de liquidité définis en interne ;
- les Gaps de liquidité produits par devise significative (MAD, EUR, USD) et construits selon une modélisation des postes bilanciaux (notamment l'élaboration des conventions d'écoulement pour les produits n'ayant pas d'échéance contractuelle) ;
- l'évolution de la stabilité des dépôts clientèle, notamment les dépôts à vue (comptes courants et comptes d'épargne) qui constitue une part importante du financement global du Groupe ;
- le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants, et ce, par devise significative (MAD, EUR, USD) ;
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Risque global de taux

Le risque global de taux se définit comme le risque de perte ou de dévaluation d'actifs provoqué par une évolution défavorable des taux d'intérêt en lien avec l'activité commerciale et l'activité pour compte propre du groupe. Il est évalué uniquement sur le périmètre bancaire.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par mois sur la base des arrêtés mensuels ;
- en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du plan financier à moyen terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses) :
 - le gap de taux représente la photographie du bilan échancré par prochaine révision des taux, en compensant les actifs et les passifs. Par convention, il est la résultante par bande temporelle des encours d'actif diminués des encours de passif. Le gap de taux est à la base de la majorité des indicateurs de taux. Ventilé par type de taux (taux fixe, index ou regroupement d'index), il permet d'identifier les sensibilités contenues dans le bilan. Distribué par fixing, il permet d'identifier les décalages de révision.
 - la MNI est la différence entre le taux moyen de l'actif (auquel la banque est rémunérée) et le taux moyen du passif (auquel la banque se refinance). La sensibilité de la MNI mesure l'évolution de la MNI en fonction de différents scénarios économiques (évolution des taux...).
 - la Valeur Economique des fonds propres (EVE) est déterminée comme étant la Valeur Actuelle Nette (VAN) des fonds propres c'est-à-dire la différence entre les cash-flows actualisés générés par l'actif du bilan, et les cash-flows actualisés générés par le passif du bilan. La sensibilité l'EVE mesure sa variation à un choc de taux.
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur la structure du bilan par nature de taux, les niveaux d'exposition, les stress tests en matière d'impact sur la marge d'intérêt et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels ;

- un système de limites en termes d'impacts des risques par rapport à la marge d'intérêt et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité directeur.

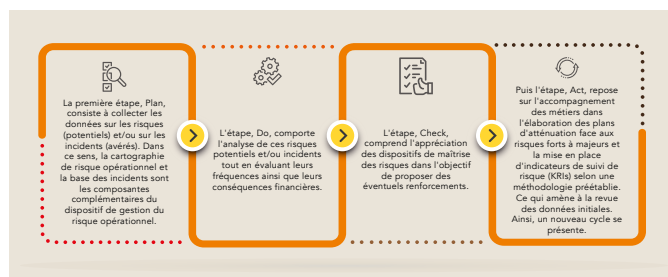
A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des gaps statiques et dynamiques.

4. RISQUE OPÉRATIONNEL ET PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

STRATEGIE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

En ligne avec la réglementation, le Groupe définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition inclut le risque juridique et le risque d'image provenant d'un risque opérationnel, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation des fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux pratiques préconisées par les accords du Comité de Bâle. Globalement, ce dispositif s'inscrit dans un processus circulaire d'amélioration continue selon l'illustration suivante :



POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La politique de gestion du risque opérationnel, adoptée par le Groupe et approuvée par ses organes de gouvernance, définit les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des circulaires, procédures et manuels utilisateurs dédiés.

A travers cette politique, le Groupe souligne l'intérêt de classer le risque opérationnel selon un référentiel commun permettant l'agrégation, l'analyse et la production de reporting. A ce titre, le Groupe opte pour les sept grandes catégories balisées suivantes :

- Fraude Interne : Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner les règlements, la législation ou la politique de l'entreprise impliquant au moins une partie interne à la Banque ;
- Fraude Externe : Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner la législation, de la part d'une partie extérieure à la Banque ;
- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail : Pertes résultant d'actions non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé ou la sécurité, de demandes d'indemnisation au titre d'un dommage personnel ou d'atteintes à l'égalité des droits/d'actes de discrimination ;
- Clients, produits et pratiques commerciales : Pertes résultant d'un manquement (non intentionnel ou dû à la négligence) à une obligation professionnelle (y compris l'exigence en matière de fiducie et de conformité) envers un ou des clients déterminés ou résultant de la nature ou de la conception d'un produit ;
- Dommage aux actifs corporels : Destructures ou dommages résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres ;
- Interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes : Pertes résultant d'interruptions de l'activité ou de dysfonctionnements des systèmes ;
- Exécution, livraison et gestion de processus : Pertes résultant d'une erreur sur transaction ou d'un problème dans la gestion des processus ou pertes subies dans le cadre des relations avec les contreparties commerciales et les fournisseurs.

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Organisation de la filière risque opérationnel

L'organisation de la filière risque opérationnel au sein du Groupe s'articule autour de :

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

- La fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- Des gestionnaires de risque régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- Des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion du risque opérationnel mis à leur disposition ;
- Des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils de risque opérationnel en synergie avec le dispositif adopté au sein du Groupe ;
- La bonne gestion du risque opérationnel outrepassa cette filière et exige l'implication collégiale de l'ensemble des acteurs du Groupe, aussi bien sur le volet de la mise en œuvre du dispositif réglementaire que sur le volet de la gestion quotidienne du risque opérationnel.

Cartographies du risque opérationnel

La revue des cartographies du risque opérationnel s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par la Banque pour la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel, et la garantie de sa maîtrise et sa conformité à la réglementation du secteur. Dans ce contexte, la démarche de revue des cartographies de risque opérationnel s'appuie sur le référentiel interne des processus. A l'aide des ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués. L'évaluation de ces événements s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies à cet égard et qui prévoient chacune 5 degrés de score. Les dispositifs de maîtrise des risques sont, quant à eux, appréciés par rapport à leurs pertinences et leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants : satisfaisant, satisfaisant avec réserve ou insatisfaisant.

Au 30 juin 2023, les cartographies de risque opérationnel s'étendent à la quasi-totalité des processus de la Banque offrant une vue hiérarchisée des risques opérationnels potentiels. Des plans d'atténuation sont aussi définis afin d'améliorer les dispositifs de maîtrise des risques existants, couvrant ainsi les risques majeurs à forts.

Remontée des KRIs

Les indicateurs de suivi de risque (KRIs) constituent un outil de gestion active permettant l'anticipation de l'évolution de l'exposition d'un processus de la Banque aux risques opérationnels identifiés. Ils étoffent les cartographies de risque opérationnel en les définissant face aux risques opérationnels potentiels majeurs à forts. Cette définition respecte des règles préétablies et prévoit la fixation de seuils minimums et maximums.

Collecte des incidents

Conformément aux exigences réglementaires, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel, basé sur un mécanisme déclaratif, est déployé. Ce système est géré, en temps réel, grâce à un outil dédié. En effet, les correspondants risque opérationnel désignés au niveau des différents

métiers et filiales déclarent directement au niveau de cet outil. Ensuite, un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la Banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire...) sur une échelle de 1 à 4, permettant d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire...) sur une échelle de 1 à 4, mettant en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

STRATÉGIE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le Groupe définit le plan de continuité d'activité (PCA) comme étant un plan d'actions écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

La stratégie de continuité d'activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d'activité en cas de survenance d'un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre la Banque à l'arrêt.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences sont :

- Indisponibilité du personnel ;
- Indisponibilité du système d'information ;
- Indisponibilité des locaux ;
- Indisponibilité des prestataires essentiels.

POLITIQUE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le plan de continuité d'activité du Groupe obéit à une politique approuvée par ses organes de gouvernance et de direction. Cette politique délimite les responsabilités en termes de gouvernance et de gestion du plan de continuité, ainsi que les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif PCA. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des documents dédiés.

DISPOSITIF DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le dispositif du plan de continuité d'activité mis en place cherche à bien se préparer à la survenance d'un sinistre de la cartographie des menaces. Grâce à une méthodologie formalisée, les composantes de ce dispositif se présentent selon le schéma suivant :

Plan de Gestion de Crise (PGC) :

- Basé sur la cellule de crise qui constitue la « tour de contrôle » de tous les événements qui se déroulent pendant la crise : depuis le déclenchement jusqu'à la résolution complète de la crise ;
- Cellule de crise composée de membres des instances dirigeantes pour la BCP et pour les filiales et des membres de directoire pour les BPRs.
- Directeur de crise désigné.

Plan de Maintien en Condition Opérationnelle (PMCO) :

- Plans de tests et simulations visant à s'assurer du bon fonctionnement du PCA.

Plan de Communication (PCOM) :

- Production de la bonne information à l'ensemble des acteurs et des organisations touchées, directement ou indirectement, en cas de survenance d'un sinistre de la cartographie de menaces.

Plan de Secours Métier (PSM) :

- Recensement des processus critiques ;
- Bilans d'impacts selon une grille établie ;
- Estimation de la DMIA (Durée Maximum d'Interruption Admissible) ;
- Analyse des besoins en continuité d'activité selon les scénarii de la cartographie de menaces ;
- Définition du retour à la normale.

Plan de Secours Agence (PSA) :

- Identification des agences et/ou centres d'affaires de back up.

Plan de Secours Informatique (PSI) :

- Définition de l'ensemble des moyens et procédures organisationnels et techniques mis en place pour secourir les ressources informatiques, téléphoniques, télécom, supportant les processus critiques du Groupe, en cas de sinistres majeurs.



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

ACTIVATION DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Il est important de signaler qu'aucun sinistre majeur n'est survenu courant le premier semestre de l'année 2023 obligeant la Banque à activer son plan de continuité d'activité. Par ailleurs, des exercices d'entraînement ainsi que des séances de sensibilisation et de préparation avec les différentes parties prenantes ont été organisés.

5. STRESS TESTS

Le Groupe conduit des stress tests afin d'apprécier sa capacité à résister face à des événements extrêmes inattendus.

Ces stress-tests sont basés sur un certain nombre de scénarii, et permettent d'évaluer l'impact des facteurs de risque sur la capacité de résistance de la Banque en termes de solvabilité, de rentabilité ou de liquidité. Ces stress tests peuvent être réglementaires ou internes.

Les simulations de défaut peuvent à titre d'exemple porter sur une typologie de crédit, un secteur, des contreparties ou des groupes de contreparties. La Banque définit un cadre de stress test complet et raisonnablement granulaire, fondé sur un référentiel défini en interne, sur des scénarii de ralentissement macroéconomique plus ou moins sévères, et sur une combinaison des deux.

Dans ce cadre, les typologies des stress tests arrêtés sont :

- Choc Idiosyncratique : Simulation d'une situation de crise impactant les risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé (Une aggravation du risque statistique de crédit, le défaut de contreparties significatives, une perte de réputation, ...)
- Choc Systémique : Simulation d'une dégradation de la conjoncture économique (Une très forte tension sur les taux courts, une fuite des dépôts, une aggravation du risque statistique de crédit, une hausse du spread de la Banque, ...)
- Choc Combiné : Simulation de l'avènement simultané d'une crise systémique et d'un risque spécifique.

L'ensemble de ces tests permettent au Groupe d'identifier les potentielles zones de vulnérabilité, de mettre en place des actions correctives, et de réorienter sa stratégie, le cas échéant.

6. RATIO DE SOLVABILITÉ ET DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ADEQUATION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres mettent en évidence le niveau de solvabilité et la capacité du Groupe à couvrir les risques non avérés, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection nécessaire. Le Groupe détient des capitaux propres suffisants, qui lui procurent la flexibilité nécessaire pour accompagner le développement de son activité tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques.

Depuis 2007, la Banque calcule les ratios de solvabilité selon les normes Bâle II. À partir de 2014, les nouvelles normes Bâle III concernant les fonds propres ont été adoptées par Bank Al-Maghrib. Cette réglementation, en plus de maintenir des minima élevés pour les ratios Tier1 et Tier2 (9% et 12% respectivement), instaure des critères d'éligibilité plus sévères, notamment pour les augmentations de capital financées par la Banque, les participations croisées avec les établissements de crédit, les intérêts minoritaires...

En total respect de ces normes, la Banque détient en permanence un coussin confortable en fonds propres lui permettant de couvrir les risques et réussir les stress tests réglementaires tout en restant au-dessus des minima exigés.

L'estimation des ratios Common Equity Tier 1 (CET 1) sur les 18 prochains mois se présente comme suit :

Ratio CET1	déc.2022	juin.2023 (réalisé)	déc.2023*	juin.2024*	déc.2024*
Base sociale	11,74%	12,60%	11,27%	11,39%	11,51%
Base consolidée	11,03%	11,23%	10,90%	10,88%	10,87%

*Projections réalisées lors de l'exercice PMT mené fin 2022.

Aussi, dans le but de renforcer le dispositif de pilotage des fonds propres, le Groupe a mis en place un dispositif d'estimation et de calcul du capital économique nécessaire à la couverture des risques.

Par ailleurs, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante des analyses de cohérence des plans stratégiques qui interviennent au minimum une fois par an, lors de l'examen des impacts du Plan Moyen Terme sur les fonds propres et les ratios prudentiels.

CONTRÔLE PERMANENT

Afin d'accompagner la dynamique de croissance et de transformation entreprise par le groupe et de répondre aux dispositions réglementaires, le contrôle permanent s'insère dans le schéma global du système de contrôle interne du groupe.

Au-delà des tâches de contrôles opérationnels attribuées à chaque agent dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, un contrôle a posteriori de second niveau, réalisé par des fonctions dédiées et indépendantes vient donner l'assurance raisonnable quant à la maîtrise des processus selon le niveau d'acceptation des risques par l'organe exécutif, approuvé par l'organe délibérant.

La principale mission dévolue à ce niveau de contrôle est d'assurer un fonctionnement central du dispositif de contrôle permanent (CP), de l'ensemble des activités de la banque, le plus efficace et efficient possible et de garantir la fiabilité des contrôles de premier niveau réalisés par les opérationnels. En sus des échanges réalisés avec les opérationnels afin de remédier aux dysfonctionnements relevés, le contrôle permanent est ainsi tenu d'informer les organes de gouvernance des travaux des contrôles réalisés dans le cadre du plan de contrôle annuel approuvé par ces derniers.

Le Contrôle Permanent Groupe s'inscrit dans la continuité du processus de professionnalisation et de mutualisation de la filière de contrôle permanent de second niveau, en phase avec les orientations stratégiques du Groupe BCP qui prévoit le renforcement des filières de contrôle, notamment la seconde ligne de défense, et ce à travers le rapprochement des filières front et back office, la centralisation progressive des activités de contrôle permanent CPM, l'optimisation des moyens mis en place à travers la digitalisation du contrôle, l'accompagnement des filiales pour la mise à niveau de leur dispositif de contrôle permanent et le renforcement de la synergie avec les entités du contrôle interne du Groupe.

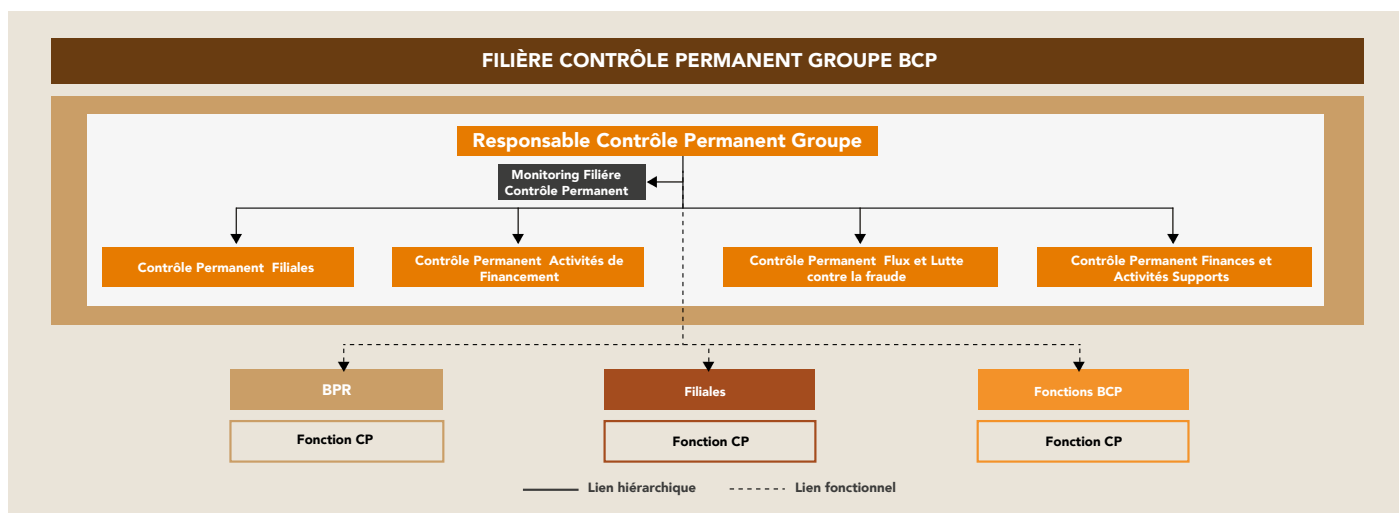
ORGANISATION DE LA FONCTION CONTRÔLE PERMANENT GROUPE

Les principes fondamentaux de gouvernance, d'indépendance et de fonctionnement de la Filière de Contrôle Permanent sont déclinés au niveau de la charte de Contrôle Permanent du groupe. Cette dernière est disponible à tous les niveaux de responsabilité.

Le groupe a adopté un schéma organisationnel adapté aux enjeux d'indépendance et d'efficacité de la filière de contrôle permanent, qui se présente comme suit :

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023



En effet, La Fonction Contrôle Permanent Groupe (CPG), rattachée à la Direction Générale Risques Groupe, a pour principales attributions de superviser et animer le fonctionnement de la filière contrôle permanent sur le périmètre groupe, d'établir les normes et méthodes y afférentes, de réaliser les contrôles sur le périmètre du réseau CPM ainsi que des contrôles thématiques pour la couverture de risques spécifiques.

La fonction Contrôle Permanent au niveau de la BCP est structurée en cinq entités :

- La Fonction Contrôle Permanent des Activités de Financement est en charge du :
 - Contrôle des processus Engagements, Trade Finance et toutes les activités de financement intégrées dans le périmètre de contrôle de 2ème niveau ;
 - La supervision et consolidation des travaux du Contrôle Permanent des BPR pour activités de financement couvertes ;
 - La communication des résultats des campagnes de contrôle afférentes aux domaines couverts aux fonctions concernées et échanger avec elles sur les propositions et recommandations.
- La Fonction Contrôle Permanent des Flux et Lutte contre la Fraude est en charge de :
 - Contrôle des processus relatifs aux moyens de paiement et Comptes & Epargne ;
 - La supervision et consolidation des travaux du Contrôle Permanent des BPR en relation avec les flux ;
 - La communication des résultats des campagnes de contrôle afférentes aux domaines couverts aux fonctions concernées et échanger avec elles sur les propositions et recommandations ;
 - Lutte contre la fraude : pour ce volet, cette fonction a pour mission de piloter et centraliser le dispositif de lutte contre la fraude à travers notamment la gestion des outils d'alerte et l'analyse des remontées des opérations suspectes pouvant dissimuler des actes de fraude.
- La Fonction Contrôle Permanent Finances et Activités Supports est en charge du :
 - Contrôle des opérations de la Salle des Marchés (Activités Obligataire, Monétaire et Change) ;
 - Contrôle de certains processus de la Logistique notamment la sécurité des biens physiques et des personnes ;
 - Contrôle des Risques Financiers (Risques Marchés), ALM Groupe et Comptabilité CPM (Déploiement progressif) ;
 - La communication des résultats des campagnes de contrôle afférentes aux domaines couverts aux fonctions concernées et échanger avec elles sur les propositions et recommandations.
- La Fonction Monitoring de la Filière du Contrôle Permanent a pour rôle la conception et la mise en place des outils méthodologiques, l'harmonisation des référentiels communs des domaines d'activités couverts par le contrôle permanent, et l'animation de la filière dans son ensemble. Elle a également pour rôle, le pilotage des activités de contrôle permanent de la fonction CPG et des entités dédiées au contrôle permanent au sein de certaines fonctions supports de la BCP rattachées fonctionnellement au CPG (SI, RH et conformité).
- La Fonction Contrôle Permanent des Filiales, pilote l'activité et anime le dispositif du contrôle permanent des filiales bancaires et financières spécialisées nationales et internationales, et les accompagne dans leurs

travaux d'alignement aux standards et normes du groupe, notamment la mise à niveau de leurs dispositifs de contrôle à travers la transposition de la méthodologie groupe à leurs grilles de contrôle.

Concernant les Fonctions de CP des activités supports rattachées fonctionnellement au CPG, elles sont réparties principalement entre la Conformité et Développement Durable Groupe, le Développement du Capital Humain Groupe, les Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe, et la fonction contrôle comptable, dont l'effectif de CP est réparti entre la fonction centrale du contrôle comptable de la BCP et la fonction de contrôle comptable au sein des BPR.

Ainsi, les activités de contrôle de 2ème niveau des domaines des ressources humaines, des systèmes d'information et de la conformité sont domiciliées chez le métier au sein d'une entité dédiée au contrôle permanent.

Ceci étant, la Fonction Contrôle Permanent Groupe demeure responsable de l'accompagnement à la mise en place des normes et à la coordination des travaux de l'ensemble des entités dédiées aux contrôles des activités supports.

Pour ce qui est des Fonctions de Contrôle Permanent, au niveau des BPR, elles sont rattachées hiérarchiquement à la Fonction Gestion des Risques des BPR et fonctionnellement à la Fonction Contrôle Permanent Groupe. Ces dernières ont pour rôle de déployer le plan de contrôle permanent sur leur périmètre respectif.

Concernant les principales filiales bancaires et financières au Maroc et à l'international, les entités en charge du contrôle permanent sont pour la plupart rattachées à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CONTRÔLE PERMANENT GROUPE

Les travaux du contrôle permanent ont porté principalement sur les activités bancaires du réseau d'exploitation de la banque, notamment les activités de financements et les flux selon le plan de contrôle annuel prédéfini.

Le contrôle des activités de financement couvre le domaine des engagements portant essentiellement sur les processus d'octroi, prise de garanties et déblocage des crédits aux particuliers et entreprises, les dépassements sur autorisation (Facilités de caisse), ainsi que le domaine des opérations à l'international qui a repris graduellement lors du 1er Semestre 2023 suite à la reconstitution de l'équipe de contrôle.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élargissement du périmètre de contrôle des activités de financement, le processus Recouvrement Contentieux a été intégré au référentiel de contrôle. Les contrôles déroulés ont couvert les processus suivants :

- Passation des engagements au Contentieux;
- Relation de la Banque avec les avocats dans le cadre du recouvrement contentieux;

Le contrôle des flux porte sur les activités de Moyens de Paiement qui comprend la vérification des opérations en agence, les incidents de paiement et la monétique, ainsi que les activités des ouvertures de comptes et des successions centralisés au niveau de la BCP pour le compte de l'ensemble des Banques Régionales. Par ailleurs, de nouveaux contrôles ont été mis en place, notamment le contrôle des encaisses agence, et le contrôle des dépôts à terme.

En ce qui concerne les activités financières et les fonctions supports, des contrôles ont été déployés sur les activités de la salle des marchés (Taux, Monétaire et Changes), les Risques financiers et ALM (LCR social et consolidé), la comptabilité et la logistique.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2023

Pour ce qui est du contrôle des activités supports rattachées fonctionnellement au CPG, le déploiement du plan de contrôle s'est poursuivi au niveau des Systèmes d'informations, Ressources Humaines et Conformité.

En parallèle des campagnes régulières, la fonction Contrôle Permanent a réalisé des campagnes de contrôle dites thématiques sur des activités ou des risques spécifiques ou à la demande du top management pour rassurer sur une activité ou pour accompagner l'établissement dans des projets de forts enjeux ou sensibles.

Par ailleurs, l'optimisation et l'extension du dispositif de contrôle permanent se sont poursuivies notamment à travers :

- L'accompagnement des filiales pour la mise à niveau de leur dispositif de contrôle permanent et dans la transposition de la méthodologie Groupe de CP,
- L'optimisation du référentiel de contrôle de niveau 2 concernant les domaines des moyens de paiement et Epargne et Compte,
- Lancement du projet de la mise en place d'un dispositif de lutte contre la fraude,
- Lancement du projet de la réorganisation de la Filière Contrôle Permanent.

En ce qui concerne les travaux de synergies avec les acteurs du CP au niveau de la BCP et des filiales, un ensemble d'actions a été réalisé portant sur :

- La réalisation d'une campagne de contrôle sur le respect des avis techniques et réserves des comités de crédit BCP au niveau des filiales,
- L'accompagnement et suivi des filiales dans la réalisation de leurs missions de contrôle permanent.

Aussi, afin d'optimiser les moyens pour la mise en place d'une filière de contrôle permanent efficiente, la stabilisation et la généralisation de l'outil de gestion du contrôle permanent Front Control, s'est poursuivie au cours du S1 2023 sur le périmètre de la BCP, des Banques Populaires Régionales (BPR) ainsi que les filiales bancaires et financières.

L'outil Front Control a été paramétré afin de tenir compte de :

- La généralisation des contrôles des DAT et des encaisses sur l'outil, pour une meilleure intégration et centralisation des résultats des campagnes de contrôle,
- Déploiement en cours de l'outil au niveau de la filiale PCA.

Par ailleurs, l'outil Front control sera par la suite adapté à la nouvelle démarche de contrôle permanent, via l'intégration des nouvelles métriques afin de fournir une plateforme pouvant accompagner le développement de l'activité du Contrôle Permanent Groupe, qui assurera une efficacité opérationnelle à travers :

- L'automatisation de l'activité de contrôle, allant de la planification des campagnes jusqu'à l'édition des rapports en passant par l'évaluation des références,
- Une flexibilité du système via une capacité de configuration, de paramétrage et de personnalisation,
- La production des indicateurs, des tableaux de bords et des reportings axés sur la nouvelle méthodologie.



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2023



Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 57 175 184, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 2 786 977.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2023, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 29 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau International
7 Bd. Driss Slaoui Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Bd. Abdelmoumen
20 380 CASABLANCA
Tél : 05 22 423 423 (L.C.)
05 22 423 400

Abdou Souleye DIOP
Associé



COMPTES SOCIAUX
AU 30 JUIN 2023

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2023

A1. ÉTAT DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

A1.1 PRÉSENTATION :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

A1.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Ils sont présentés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3.1 Créances et engagements par signature :

• Présentation générale des créances

Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédits et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle). Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses ;
- 50% pour les créances douteuses ;
- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit
- Compte à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.3 Portefeuille titres :

• Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titres de transaction, titres d'investissement, titres de placement, titres de participations).

• Titres de transaction

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

• Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

• Titres d'investissement

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

• Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

• Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

3.4 Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture. La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
Immeubles d'exploitation	
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

3.6. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

• **Les provisions pour risques et charges** : sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.

• **Provisions pour risques généraux** : Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision. Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

• **Les provisions réglementées** : sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

• Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

• Commissions

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

3.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2023

BILAN

(en milliers de DH)

ACTIF	30/06/23	31/12/22
Valuers en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4 017 017	2 675 687
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	53 282 537	50 193 659
. À vue	9 497 729	9 830 310
. À terme	43 784 808	40 363 349
Créances sur la clientèle	101 424 848	99 782 312
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	30 054 821	31 935 646
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	28 113 540	27 863 098
. Crédits et financements participatifs immobiliers	22 243 146	22 609 825
. Autres crédits et financements participatifs	21 013 341	17 373 743
Créances acquises par affacturage	9 254 916	13 302 969
Titres de transaction et de placement	72 103 706	85 172 358
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	35 082 721	46 849 145
. Autres titres de créance	759 327	1 944 654
. Titres de propriété	36 261 658	36 378 559
. Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	7 317 423	6 440 672
Titres d'investissement	32 213 864	15 654 693
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	30 282 805	14 814 447
. Autres titres de créance	1 931 059	840 246
. Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	30 650 534	30 255 080
. Participation dans les entreprises liées	28 028 727	26 804 440
. Autres titres de participation et emplois assimilés	2 621 807	3 450 640
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	154 434	151 364
Dépôts d'investissement placés	1 650 000	1 500 000
Immobilisations données en crédit-bail et en location	3 467	3 547
Immobilisations données en Ijara	492	513
Immobilisations incorporelles	301 283	317 483
Immobilisations corporelles	2 600 031	2 431 334
TOTAL DE L'ACTIF	314 974 552	307 881 671

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de DH)

	30/06/23	30/06/22
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	8 659 206	7 256 292
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	958 711	591 885
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 263 274	2 073 981
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	519 648	324 535
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	1 543 129	1 689 135
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	80	80
Produits sur immobilisations données en Ijara	26	26
Commissions sur prestations de service	424 926	392 643
Autres produits bancaires	2 949 412	2 184 007
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 400 813	3 504 215
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 773 137	1 198 216
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	442 484	309 218
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	80	80
Charges sur immobilisations données en Ijara	21	21
Autres charges bancaires	2 185 091	1 996 680
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	4 258 393	3 752 077
Produits d'exploitation non bancaire	835 278	808 316
Charges d'exploitation non bancaire	12 100	19 847
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 660 120	1 574 995
Charges de personnel	575 298	554 126
Impôts et taxes	36 675	36 181
Charges externes	719 775	796 876
Autres charges générales d'exploitation	220 996	71 441
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	107 376	116 371
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 587 869	869 029
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	808 445	570 372
Pertes sur créances irrécouvrables	464 804	237 089
Autres dotations aux provisions	314 620	61 568
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1 258 215	725 407
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	585 414	399 803
Récupérations sur créances amorties	10 007	38 349
Autres reprises de provisions	662 794	287 255
RÉSULTAT COURANT	3 091 797	2 821 929
Produits non courants	67 739	65 535
Charges non courantes	129 604	102 262
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	3 029 932	2 785 202
Impôts sur les résultats	458 350	309 862
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 571 582	2 475 340

HORS BILAN

(en milliers de DH)

	30/06/23	31/12/22
ENGAGEMENTS DONNÉS	58 618 205	62 845 398
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	418 737	1 258 736
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	28 418 150	33 555 607
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	17 909 893	18 085 388
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 871 425	9 945 667
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	32 209 618	28 155 486
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 456
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	26 751 320	23 501 848
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	5 456 843	4 638 995
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	13 187
Titres de Moudaraba et Moudaraba à recevoir	-	-

PASSIF

(en milliers de DH)

	30/06/23	31/12/22
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	6	13
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	185 030 851	182 204 794
. À vue	152 502 862	149 895 958
. À terme	32 527 989	32 308 836
Dépôts de la clientèle	74 344 112	72 294 785
. Comptes à vue créditeurs	55 006 299	54 071 305
. Comptes d'épargne	8 543 216	8 435 560
. Dépôts à terme	8 460 008	8 099 613
. Autres comptes créditeurs	2 334 589	1 688 307
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
. Titres de créance négociables émis	-	-
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	4 673 424	2 710 297
Provisions pour risques et charges	4 396 603	4 894 225
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 718 148	3 718 148
Dettes subordonnées	10 308 632	10 242 656
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Reserves et primes liées au capital	27 309 123	26 838 895
Capital	2 033 125	2 033 125
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	588 946	564 546
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 571 582	2 380 187
TOTAL DU PASSIF	314 974 552	307 881 671

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de DH)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	30/06/23	30/06/22
(+) Intérêts et produits assimilés	3 741 625	2 990 376
(-) Intérêts et charges assimilées	2 215 621	1 507 434
MARGE D'INTÉRÊT	1 526 004	1 482 942
(+) Produits sur financements participatifs	8	24
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	8	24
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	80	80
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	80	80
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	-	-
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	26	26
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	21	21
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	5	5
(+) Commissions perçues	424 926	392 643
(-) Commissions servies	75 451	63 247
MARGE SUR COMMISSIONS	349 475	329 396
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	589 758	-30 073
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-139 198	37 676
(+) Résultat des opérations de change	394 559	395 692
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-8 907	-92 927
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	836 212	310 368
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	1 611 294	1 689 237
(-) Diverses autres charges bancaires	64 605	59 895
(+/-) Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	4 258 393	3 752 077
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-153 939	-31 990
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	835 278	808 316
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	12 100	19 847
(-) Charges générales d'exploitation	1 660 120	1 574 995
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 267 512	2 933 561
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-677 829	-369 309
(+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	502 114	257 677
RÉSULTAT COURANT	3 091 797	2 821 929
RÉSULTAT NON COURANT	-61 865	-36 727
(-) Impôts sur les résultats	458 350	309 862
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 571 582	2 475 340
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	30/06/23	30/06/22
(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 571 582	2 475 340
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	107 376	116 372
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	193 889	55 651
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	78 562	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	702 950	325 309
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
(-) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	2 248 459	2 322 054
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	2 248 459	2 322 054

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2023

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	(en milliers de DH)	
	30/06/23	31/12/22
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	7 147 966	12 403 951
2 (+) Récupérations sur créances amorties	10 007	47 317
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	837 918	1 611 524
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées	(5 288 422)	(9 334 381)
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	(32 482)	(593 435)
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	(1 552 721)	(3 167 801)
7 (-) Impôts sur les résultats versés	(458 350)	(183 260)
I Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	663 916	783 915
Variations des :		
8 (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	(3 088 878)	(10 536 932)
9 (+) Créances sur la clientèle	2 360 058	(7 517 930)
10 (+) Titres de transaction et de placement	(3 928 843)	(9 532 410)
11 (+) Autres actifs	(968 217)	3 120 573
12 (-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
13 (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
14 (+) Immobilisations données en Ijara	-	-
15 (+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	(150 000)	(540 000)
16 (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 826 057	22 112 599
17 (+) Dépôts de la clientèle	1 993 581	5 239 825
18 (+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
19 (+) Titres de créance émis	-	-
20 (+) Autres passifs	1 963 143	(788 435)
II Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	1 006 901	1 557 290
III FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I+II)	1 670 817	2 341 205
21 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	414 392	1 157 492
22 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
23 (-) Acquisition d'immobilisations financières	(567 750)	(10 038 133)
24 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(259 896)	(103 646)
25 (+) Intérêts perçus	413 113	379 163
26 (+) Dividendes perçus	1 543 129	1 837 426
IV FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	1 542 988	(6 767 698)
27 (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
28 (+) Emission de dettes subordonnées	-	500 000
29 (+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
30 (+) Emission d'actions	-	-
31 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	(100 000)
32 (-) Dépôts d'investissement remboursés	-	-
33 (-) Intérêts versés	(42 656)	-
34 (-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
35 (-) Dividendes versés	(1 829 812)	(1 728 156)
V FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(1 872 468)	(1 328 156)
VI VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	1 341 337	(5 754 649)
VII TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 675 674	8 430 323
VIII TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	4 017 011	2 675 674

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Changement affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II-Changement affectant les règles de présentation		NEANT

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II-Dérogations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III-Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NEANT

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

CRÉANCES	(en milliers de DH)				30/06/23	31/12/22
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger		
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	2 952 182	1 807 692	785 574	3 446 654	8 992 102	7 604 919
VALEURS REÇUES EN PENSION	- 4 004 355	-	-	-	- 4 004 355	-
- au jour le jour	- 1 499 937	-	-	-	- 1 499 937	-
- à terme	- 2 504 418	-	-	-	- 2 504 418	-
PRÊTS DE TRÉSORERIE	- 6 036 830	5 755 026	5 510 426	17 302 282	19 013 646	-
- au jour le jour	- 1 950 000	-	-	-	- 1 950 000	3 991 770
- à terme	- 4 086 830	5 755 026	5 510 426	15 352 282	15 021 876	-
PRÊTS FINANCIERS	- 1 009 292	24 045 223	148 197	25 202 712	24 851 800	-
AUTRES CRÉANCES	- 477 930	46 429	-	53	524 412	330 232
INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR	2 282	26 827	160 124	19 624	208 857	166 455
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 954 464	13 362 926	30 792 376	9 124 954	56 234 720	51 967 052

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

CRÉANCES	Secteur public	SECTEUR PRIVE			30/06/23	31/12/22
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	2 202 081	309 482	24 481 184	527 017	27 519 764	29 367 496
- Comptes à vue débiteurs	1 938 612	309 482	7 269 572	302 082	9 819 748	8 358 424
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 125 993	62	2 126 055	2 109 670
- Crédits à l'exportation	-	-	97 818	-	97 818	140 694
- Autres crédits de trésorerie	263 469	-	14 987 801	224 873	15 476 143	18 758 708
CRÉDITS A LA CONSOMMATION	-	-	1 2 285 723	2 285 724	2 284 644	-
CRÉDITS A L'EQUIPEMENT	8 773 311	-	18 651 626	208 014	27 632 951	27 510 623
CRÉDITS IMMOBILIERS	586	-	6 179 788	15 878 552	22 058 926	22 432 486
AUTRES CRÉDITS	2 500 000	9 145 588	5 601 214	159 564	17 406 366	14 047 900
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	7 504 559	-	1 666 074	-	9 170 633	13 198 504
INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR	277 346	100 843	597 755	205 943	1 181 887	984 422
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	21 706	2 255 294	1 146 513	3 423 513	3 259 206
- Créances pré-douteuses	-	-	231 504	180 520	412 024	298 018
- Créances douteuses	-	-	8	187 255	125 838	313 101
- Créances compromises	-	-	21 698	1 836 535	840 155	2 698 388
TOTAL	21 257 883	9 577 619	59 432 936	20 411 326	110 679 764	113 085 281

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

TITRES DE TRANSACTION	(en milliers de DH)					
	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	58 728 495	58 728 495	35 073 760	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	34 994 550	34 994 550	34 652 614	-	-	-
Obligations	417 668	417 668	421 146	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	23 316 277	23 316 277	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	14 135 237	13 375 211	438 798	-	760 026	760 026
Bons du trésor et valeurs assimilées	98 564	88 171	98 798	-	10 393	10 393
Obligations	341 659	341 659	340 000	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	13 695 014	12 945 381	-	-	749 633	749 633
TITRES D'INVESTISSEMENT	32 502 744	32 213 864	30 686 754	-	288 880	288 880
Bons du trésor et valeurs assimilées	30 540 171	30 282 805	28 752 600	-	257 366	257 366
Obligations	1 961 780	1 930 266	1 933 400	-	31 514	31 514
Autres titres de créance	793	793	754	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	105 366 476	104 317 570	66 199 312	-	1 048 906	1 048 906

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

TITRES	Établissements de crédit et assimilés	Émetteurs publics	ÉMETTEURS PRIVÉS		30/06/23	31/12/22
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTÉS	171 263	-	5 381	640 303	816 947	839 918
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	171 263	-	5 381	640 303	816 947	839 918
TITRES NON COTÉS	166 851	65 365 526	35 764 626	2 203 620	103 500 623	99 987 133
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	65 365 526	-	-	65 365 526	61 663 592
Obligations	166 058	-	406 393	2 117 142	2 689 593	2 784 127
Autres titres de créance	793	-	-	-	793	773
Titres de propriété	-	-	35 358 233	86 478	35 444 711	35 538 641
TOTAL	338 114	65 365 526	35 770 007	2 843 923	104 317 570	100 827 051

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

RUBRIQUE	(en milliers de DH)	
	30/06/23	31/12/22
Instruments optionnels	6	6
Opérations diverses sur titres (débiteur)	-	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	1 118 144	948 348
- Sommes dues par l'Etat	275 620	105 390
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	895	942
- Sommes diverses dues par le personnel	6 115	6 461
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	835 514	835 555
Valeurs et emplois divers	2 866 416	2 980 944
- Valeurs et emplois divers	2 866 416	2 980 944
Comptes d'ajustement de hors bilan (débiteur)	672 526	290 402
Comptes d'écart sur devises et titres (débiteur)	16	14
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	469 253	594 704
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	142 589	135 914
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	1 558 829	879 755
- Produits à recevoir	1 453 160	867 182
- Charges constatées d'avance	105 669	12 573
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	489 644	610 585
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	7 317 423	6 440 672

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2023

TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILES

(en milliers de DH)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice			PRODUITS INSCRITS AU CPC	
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net		Devise
A) PARTICIPATION DANS LES E/SES LIEES				28 917 296	-137 126	1 025 694	28 028 727					1 075 134
CHAABI INTER BANK OFFSHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	15 215	2 325	-	12 890	31-déc-22	48 637	14 601	USD	
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	57 478	100,00%	636 604	-12 067	-	648 671	31-déc-22	58 035	-3 330	EURO	
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	100 557	-1 006	-	101 562	31-déc-22	28 288 520	3 108 903	Franc CFA d'AfriqueCentrale	15 356
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	172 039 570	79,80%	3 605 873	-100 793	-	3 706 665	31-déc-22	442 872 278	36 916 468	Franc cfa (bceao)	
BCP BANK MAURITIUS	Banque	2 398 825	100,00%	475 966	-19 158	-	495 124	31-déc-22	2 425 168	130 792	Roupie mauricienne	
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	12 870 340	100,00%	97 357	-121	-	97 477	31-déc-22	18 221 046	1 525 107	Franc CFA	
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN	Banque	49 080 000	78,40%	740 199	-1 064	-	741 263	31-déc-22	72 343 871	6 115 334	Franc CFA	
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN	Banque	60 000 000	66,70%	688 041	-5 503	-	693 544	31-déc-22	246 263 263	101 642 678	Ariary Malgache	132 629
BCP MIDDLE EAST	Services divers	822	100,00%	8 121	83	-	8 038	31-déc-22	6 026	2 651	USD	
BCP FIRST	Banque	13 836 050	50,70%	19 635	177	-	19 458	31-déc-21	9 781 871	-25	Ariary Malgache	
BCP SECURITIES SERVICES	Crédit	206 403	100,00%	396 852	-	-	396 852	31-déc-22	298 041	-7 682	MAD	
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,30%	288 133	-	-	288 133	31-déc-22	908 039	121 734	MAD	
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,10%	81 075	-	-	81 075	31-déc-22	219 779	5 859	MAD	
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,60%	32 352	-	-	32 352	31-déc-22	112 538	16 991	MAD	
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,40%	71 267	-	-	71 267	31-déc-22	423 814	16 058	MAD	3 717
DAR ADDAMANE	Services financiers	75 000	6,20%	4 694	-	4 694	-	-	-	-	MAD	
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-22	11 305	576	MAD	
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,40%	777 225	-	-	777 225	31-déc-22	596 956	138 511	MAD	88 995
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	-	-	1 360	31-déc-22	1 325	-20	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,70%	3 282	-	3 282	-	-	-	-	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,30%	814	-	-	814	31-déc-22	-542	-13	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,70%	1 936	-	-	1 936	31-déc-22	-140	-	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	2 827 900	54,10%	1 529 894	-	176 661	1 353 233	31-déc-22	1 839 647	-254	MAD	
BANK AL YOUSR	Banque	700 000	80,00%	560 000	-	-	560 000	31-déc-22	333 351	-39 916	MAD	
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300	-	-	150 300	31-déc-22	144 653	752	MAD	
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	1 350 300	100,00%	1 350 300	-	673 379	676 921	31-déc-22	676 921	-137 789	MAD	
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	51 497	84,79%	211 782	-	-	211 782	31-déc-22	20 919	-6 680	MAD	
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,50%	329 729	-	39 678	290 051	31-déc-22	753 292	-54 282	MAD	
SIBA	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-22	10 569	-390	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	64,00%	247 690	-	122 354	125 336	31-déc-22	169 889	9 806	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,10%	493 623	-	-	493 623	31-déc-22	1 027 766	68 877	MAD	20 645
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	-	-	9	31-déc-22	-146	-9	MAD	
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	-	-	2 840	31-déc-22	209 310	65 760	MAD	28 400
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	1,00%	30	-	-	30	31-déc-22	25 822	16 503	MAD	154
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA	Holding	707 468	100,00%	707 468	-	-	707 468	31-déc-22	709 473	231	MAD	
INFRA MAROC CAPITAL (IMC)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 911	-	-	1 766 911	31-déc-22	4 288 391	243 312	MAD	105 157
BP CENTRE SUD	Banque	1 294 615	51,03%	1 814 645	-	-	1 814 645	31-déc-22	5 157 424	80 154	MAD	40 050
BP FES-MEKNES	Banque	2 202 869	51,51%	2 179 910	-	-	2 179 910	31-déc-22	6 125 338	144 704	MAD	68 902
BP LAAYOUNE	Banque	655 344	51,53%	546 468	-	-	546 468	31-déc-22	1 559 100	95 477	MAD	44 897
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 206 383	52,37%	1 068 208	-	-	1 068 208	31-déc-22	3 389 076	142 827	MAD	68 441
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	1 058 724	51,08%	1 622 249	-	-	1 622 249	31-déc-22	5 582 042	207 956	MAD	101 945
BP OUIDJA	Banque	792 301	51,99%	1 236 335	-	-	1 236 335	31-déc-22	3 440 286	48 330	MAD	24 261
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 121 924	51,28%	1 120 191	-	-	1 120 191	31-déc-22	3 412 504	103 431	MAD	48 994
BP RABAT-KENITRA	Banque	2 254 158	51,03%	2 025 108	-	-	2 025 108	31-déc-22	5 902 036	494 851	MAD	238 160
SOCINVEST SARL	Services financiers	850 223	100,00%	850 223	-	-	850 223	31-déc-22	55 880	50 485	MAD	
BCP INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000	-	-	200 000	31-déc-22	198 802	-566	MAD	
AFRICA STONE MANAGEMENT	Services divers	7 000	29,00%	1 923	-	-	1 923	31-déc-22	11 863	3 024	MAD	
UPLINE COURTAGE	Assurance	1 500	100,00%	283 200	-	-	283 200	31-déc-22	41 481	34 089	MAD	34 000
HOLDPARTS	Holding	521 538	100,00%	503 944	-	-	503 944	31-déc-22	534 841	12 662	MAD	10 431
AVALON AFRICA	Holding	6 000	100,00%	6 000	-	-	6 000	-	-	-	MAD	
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				712 963	-	31 073	681 890					403
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	920	1 431	31-déc-22	1 431	-40	MAD	
SOGEPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-21	62 361	14 013	MAD	
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,20%	12 853	-	-	12 853	31-déc-21	116 057	18 441	MAD	
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	10,00%	50 000	-	-	50 000	31-déc-22	497 101	-2	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	5 301 000	0,30%	15 000	-	7 061	7 939	31-déc-22	2 805 654	-346 675	MAD	
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	-	-	31 373	31-déc-22	753 000	9 000	MAD	403
MAMDA RE	Assurance	600 000	41,70%	255 386	-	-	255 386	31-déc-22	620 545	1 158	MAD	
AUTRES				341 378	-	23 092	318 286	-	-	-	MAD	
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				115 546	-2 301	-	117 848					-
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	22 440	33,00%	80 176	-2 301	-	82 478	31-juil-22	22 962	-211	EURO	
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	131 000	27,00%	35 370	-	-	35 370	30-sept-22	142 517	48 483	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				2 068 579	17 280	229 230	1 822 069					19 863
UBAF	Banque	250 727	5,00%	135 301	-5 577	-	140 878	31-déc-22	329 512	12 222	EURO	1 089
BACB	Banque	150 592	6,54%	61 575	-347	-	61 922	31-déc-22	207 266	15 100	Livre Sterling	
BACB				122 030	19 735	6 194	96 101	31-déc-22	198 672	11 752	EURO	
UBAE	Banque	261 186	2,85%	89 383	-3 684	25 636	67 432	31-déc-22	208 672	11 752	EURO	
BMICE	Banque	150 000	4,00%	59 279	3 283	-	55 996	31-déc-22	130 339	-692	USD	
AUTRES (Y COMPRIS C/C)				1 601 011	3 871	197 400	1 399 740	-	-	-		18 775
TOTAL GÉNÉRAL				31 814 384	-122 147	1 285 997	30 650 534					1 095 401

CRÉANCES SUBORDONNÉES

(en milliers de DH)

Créances subordonnées	Montant Global	APPARENTES				30/06/23	31/12/22
		Ets De Cred & Assim	Eses Financières	Eses Non Financières	Autres Apparentes		
Créances subordonnées	154 434	150 000	-	-	-	154 434	151 364
Titres subordonnés des établissements de crédits et assimilés	154 434	150 000	-	-	-	154 434	151 364
Titres subordonnés de la clientèle							
Prêts subordonnés aux établissements de crédits et assimilés							
Prêts subordonnés à la clientèle							
Créances subordonnées en souffrance							
Agios réservés sur créances subordonnées							
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance							

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de DH)

IMMOBILISATIONS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS ET/OU PROVISIONS			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 152 839	13 323	-	1 166 162	835 354	29 523	-	864 877	301 284
Droit au bail	142 151	-	-	142 151	-	-	-	-	142 151
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 010 688	13 323	-	1 024 011	835 354	29 523	-	864 877	159 133
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 507 846	246 550	-	5 754 397	3 076 001	77 875	-	3 153 876	2 600 521
IMMEUBLE D'EXPLOITATION	2 170 021	182 699	-						

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2023

CESSIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de DH)

	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
- Droit au bail						
- Immobilisations en recherche et développement						
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation						
- Immobilisations incorporelles hors exploitation						
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
- IMMEUBLE D'EXPLOITATION						
- Terrain d'exploitation						
- Immeubles d'exploitation bureaux						
- Immeubles d'exploitation logement de fonction						
- MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION						
- Mobilier de bureau d'exploitation						
- Matériel de bureau d'exploitation						
- Matériel informatique						
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation						
- Autres matériels d'exploitation						
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION						
- Terrain hors exploitation						
- Immeubles hors exploitation						
- Mobilier et matériel hors exploitation						
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation						
TOTAL						

NÉANT

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers de DH)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	30/06/23	31/12/22
	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	- 149 527 069	327 797	81 345	149 936 211	144 603 951	
VALEURS DONNÉES EN PENSION	23 471 919	732 917	237 049	- 24 441 885	20 164 696	
- au jour le jour	-	300 442	237 049	-	537 491	1 317 372
- à terme	23 471 919	432 476	-	- 23 904 395	18 847 324	
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	- 630 000	4 554 149	496 848	5 680 997	12 307 615	
- au jour le jour	-	140 000	-	- 140 000	2 190 000	
- à terme	- 490 000	4 554 149	496 848	5 540 997	10 117 615	
EMPRUNTS FINANCIERS	-	- 692 314	1 197 264	1 889 578	2 243 141	
AUTRES DETTES	865	1 144 236	400	- 1 145 501	1 066 690	
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	17 577	1 887 104	17 849	14 155	1 936 685	1 818 714
TOTAL	23 490 361	153 921 326	5 829 558	1 789 612	185 030 857	182 204 807

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

DÉPÔTS	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			30/06/23	31/12/22
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	2 414 109	2 475 339	12 563 963	37 548 586	55 001 997	54 067 811
Comptes d'épargne	-	-	-	8 511 726	8 511 726	8 409 772
Dépôts à terme	97 284	1 000	1 166 628	7 119 916	8 384 828	8 035 192
Autres comptes créditeurs	21 974	69 534	1 545 896	696 852	2 334 256	1 687 981
Intérêts courus à payer	1 064	212	11 664	98 364	111 305	94 029
TOTAL	2 534 431	2 546 085	15 288 151	53 975 444	74 344 112	72 294 785

PROVISIONS

(en milliers de DH)

	Encours 31/12/22	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/23
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF	9 716 596	1 081 629	678 409	45 751	10 165 567
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	7 153 842	709 639	584 224	45 751	7 325 008
Titres de placement et d'investissement	927 723	178 101	56 919	-	1 048 905
Titres de participation et emplois assimilés	1 114 042	193 889	21 934	-	1 285 997
Immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	-	-
Autres actifs	520 989	-	15 332	-	505 657
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	4 894 225	219 535	671 702	-45 455	4 396 603
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 106 872	98 806	1 190	-45 455	1 159 033
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	3 308 672	78 561	600 000	-	2 787 233
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	478 681	42 168	70 512	-	450 337
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	14 610 821	1 301 164	1 350 111	296	14 562 170

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION SIMPLE

(en milliers de DH)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS		PROVISIONS		Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	4 000	-	-	4 000	80	533	-	-	3 467
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	4 000	-	-	4 000	80	533	-	-	3 467
Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier loué	4 000	-	-	4 000	80	533	-	-	3 467
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS RESTRUCTURES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS IMPAYÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS RESTRUCTURES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS IMPAYÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 000	-	-	4 000	80	533	-	-	3 467

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers de DH)

	30/06/23	31/12/22
Instruments optionnels vendus	196	874
Comptes de règlement d'opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	211 508	70 825
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	3 097 409	1 079 056
- Sommes dues à l'Etat	841 635	611 430
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	189 822	122 796
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	1 829 848	36
- Sommes dues au personnel	-	32
- Fournisseurs de biens et services	2 489	3 175
- Divers autres Créditeurs	233 615	341 587
Comptes d'ajustement de hors bilan	-	150
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (créditeur)	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	954 456	1 208 766
- Charges à payer	933 959	1 194 486
- Produits constatés d'avance	20 497	14 280
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	409 855	350 626
TOTAL	4 673 424	2 710 297

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

(en milliers de DH)

	30/06/23	31/12/22
SUBVENTIONS ET FONDS PUBLICS AFFECTÉS	-	-
Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC	-	-
Fonds publics affectés	-	-
- Fonds publics affectés	-	-
FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	3 718 148	3 718 148
Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Autres fonds spéciaux de garantie	-	-
- Fonds de soutien CPM	3 718 148	3 718 148

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

(en milliers de DH)

NATURE DES TITRES	CARACTÉRISTIQUES					30/06/23
	date de jouissance	date d'échéance	valeur nominale	taux	Mode de remboursement	
Certificat de dépôts	-	-	-	-	-	-
Certificat de dépôts	-	-	-	-	-	-
Certificat de dépôts	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

NÉANT

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2023

DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers de DH)

	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTÉ	APPARENTES				30/06/23	31/12/22
			ETS. DE CRED & ASSIM	ESES FINANCIERES	ESES NON FINANCIERES	AUTRES APPARENTÉS		
DETTES SUBORDONNÉES	10 308 632	6 842 352	-	3 431 030	-	35 250	10 308 632	10 242 656
DETTES SUBORDONNÉES A DURÉE DETERMINÉE	10 200 000	6 770 100	-	3 394 800	-	35 100	10 200 000	10 200 000
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	35 100	-	-	-	-	35 100	35 100	35 100
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	10 164 900	6 770 100	-	3 394 800	-	-	10 164 900	10 164 900
DETTES SUBORDONNÉES A DURÉE INDETERMINÉE	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	108 632	72 252	-	36 230	-	150	108 632	42 656

CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)

	Encours 31/12/22	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/23
Réserves et primes liées au capital	26 838 895	470 228	-	27 309 123
Réserve légale	203 313	-	-	203 313
Autres réserves	10 531 408	470 228	-	11 001 636
Primes d'émission, de fusion et d'apport	16 104 174	-	-	16 104 174
Capital	2 033 125	-	-	2 033 125
Capital appelé	2 033 125	-	-	2 033 125
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	564 546	24 400	-	588 946
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 380 187	-2 380 187	-	2 571 582
Total	31 816 753	-1 885 559	-	32 502 776

ENGAGEMENTS SUR TITRES

(en milliers de DH)

	30/06/23	31/12/22
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Titres achetés à réméré		
Titres à livrer		
- Marché primaire		
- Marché gris		
- Marchés réglementés		
- Marché gré à gré		
- Autres		
ENGAGEMENTS REÇUS		13 187
Titres vendus à réméré		
Titres à recevoir		13 187
- Marché primaire		
- Marché gris		
- Marchés réglementés		
- Marché gré à gré		
- Autres		13 187

NEANT

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(en milliers de DH)

	30/06/23	31/12/22
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	59 851 682	64 093 368
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	418 737	1 258 736
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	418 737	1 258 736
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	28 418 150	33 555 607
Crédits documentaires import	7 869 589	8 003 341
Acceptations ou engagements de payer	7 563 241	8 278 317
Ouvertures de crédit confirmés	12 985 320	17 273 949
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	17 909 893	18 085 388
Crédits documentaires export confirmés	57 823	555 346
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	17 852 070	17 530 042
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	13 104 902	11 193 637
Garanties de crédits données	3 361 351	2 294 171
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 053 206	3 133 997
Autres cautions et garanties données	5 456 868	4 517 499
Engagements en souffrance	1 233 477	1 247 970
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	32 209 618	28 142 299
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 456
Ouvertures de crédit confirmés	1 455	1 456
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	26 751 320	23 501 848
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	26 751 320	23 501 848
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	5 456 843	4 638 995
Garanties de crédits	5 456 843	4 638 995
Autres garanties reçues	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

(en milliers de DH)

	Opérations de couverture	
	30/06/23	31/12/22
OPERATIONS DE CHANGE À TERME	39 865 696	50 489 120
Devises à recevoir	2 402 527	4 409 118
Dirhams à livrer	1 458 243	1 587 850
Devises à livrer	18 091 635	23 416 138
Dirhams à recevoir	17 913 291	21 076 014
Dont swaps financiers de devises	-	-
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	171 153	555 184
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	171 153	555 184
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

(en milliers de DH)

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	207 472		
Autres titres	31 039 245		
Hypothèques	52 044 514		
Autres valeurs et sûretés réelles	336 301 869		
TOTAL	419 593 100		
VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	449 000		
Autres titres	-		
Hypothèques	-		
Autres valeurs et sûretés réelles	-		
TOTAL	449 000		

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2023

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers de DH)

	D≤1 mois	1 mois<D≤3mois	3 mois<D≤1 an	1 an<D≤5 ans	D>5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	10 332 783	7 090 640	5 940 255	16 521 660	3 174 074	43 059 412
Créances sur la clientèle	4 010 119	8 860 773	18 205 161	35 705 737	26 654 557	93 436 347
Titres de créance	1 332 338	4 000 880	12 072 604	27 551 336	48 015 196	92 972 354
Créances subordonnées	-	-	30 000	120 000	-	150 000
Crédit-bail et assimilés	-	-	-	-	-	-
Dépôts d'investissements placés	-	241 400	280 900	892 500	235 200	1 650 000
TOTAL	15 675 240	20 193 693	36 528 920	80 791 233	78 079 027	231 268 113
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	23 287 995	5 260 531	896 867	1 889 577	-	31 334 970
Dettes envers la clientèle	1 965 935	2 354 209	3 673 165	391 531	-	8 384 840
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	933 800	3 266 200	6 000 000	10 200 000
TOTAL	25 253 930	7 614 740	5 503 832	5 547 308	6 000 000	49 919 810

VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

(en milliers de DH)

	30/06/23	31/12/22
ACTIF		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 256 569	26 220 885
Créances sur la clientèle	4 787 368	8 075 750
Titres de transaction et de placement	1 322 111	1 323 379
Autres actifs	453 525	26 972
Titres d'investissement	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	7 389 275	7 613 566
Créances subordonnées	-	-
TOTAL ACTIF	34 208 848	43 260 552
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 164 397	11 830 367
Dépôts de la clientèle	3 770 952	4 355 994
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	23 273 499	27 074 191
TOTAL PASSIF	34 208 848	43 260 552
HORS-BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES	25 261 115	28 399 149
ENGAGEMENTS RECUS	7 676 026	8 668 758

MARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de DH)

	30/06/23	30/06/22
INTÉRÊTS PERÇUS	3 741 625	2 990 376
* Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	958 703	591 860
* Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 263 274	2 073 981
* Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	519 648	324 535
INTÉRÊTS SERVIS	2 215 621	1 507 434
* Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 773 137	1 198 216
* Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	442 484	309 218
* Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTÉRÊT	1 526 004	1 482 942

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

(en milliers de DH)

	30/06/23	30/06/22
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIÉTÉ)	447 728	45 432
- Dividendes sur titres OPCVM	435 126	30 072
- Dividendes sur autres titres de propriété	10 359	11 462
- Autres produits sur titres de propriété	2 243	3 898
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	1 095 401	1 643 703
- Dividendes sur titres de participation	1 915	11 832
- Dividendes sur participations liées	1 075 134	1 612 798
- Autres produits sur titres de propriété	18 352	19 073

COMMISSIONS REÇUES ET VERSÉES

(en milliers de DH)

	COMMISSIONS 2023		COMMISSIONS 2022	
	E CRÉDIT	CLIENTÈLE	E CRÉDIT	CLIENTÈLE
COMMISSIONS REÇUES	27 113	397 813	20 186	372 457
Commissions sur fonctionnement de compte	-	14 020	-	14 760
Commissions sur moyens de paiement	27 113	142 765	20 186	142 196
Commissions sur opérations de titres	-	-	-	-
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	18 062	-	19 169
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	69 967	-	62 291
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	11	-	11
Autres produits sur prestations de service	-	152 988	-	134 030
Commissions de placement sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billet	-	-	-	-
COMMISSIONS VERSÉES	-	75 451	-	63 247
Charges sur moyens de paiement	-	1 937	-	826
Commissions sur achat et vente de titres	-	-	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	3 825	-	1 031
Commissions sur engagements sur titres	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	59 933	-	48 681
Autres charges s/prestations de services	-	9 756	-	12 709

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

(en milliers de DH)

	30/06/23	30/06/22
Gains sur titres de transaction	1 467 499	470 373
Pertes sur titres de transaction	877 741	500 446
RÉSULTAT SUR TITRES DE TRANSACTION	589 758	-30 073
Plus-values de cession sur titres de placement	-	198 918
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	38 903	20 291
Moins-values de cession sur titres de placement	-	8
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	178 101	181 525
RÉSULTAT SUR TITRES DE PLACEMENT	-139 198	37 676
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	9 762	208 231
Charges sur engagement sur produits dérivés	18 669	301 158
RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	-8 907	-92 927
Produits sur opérations de change	1 365 084	1 286 092
Charges sur opérations de change	970 525	890 400
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS DE CHANGE	394 559	395 692

ÉTAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers de DH)

	30/06/23	31/12/22	30/06/22
CHIFFRE D'AFFAIRES	8 659 206	13 924 993	7 256 292

ÉTAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

(en milliers de DH)

	MONTANT AU 30/06/2023	
	Par décaissement	Par signature
CRÉANCES	10 749 063	1 233 477
PROVISIONS	7 325 550	1 159 033

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2023

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	(en milliers de DH)	
	30/06/23	30/06/22
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 660 120	1 574 995
CHARGES DE PERSONNEL	575 298	554 126
Salaires et appointements	139 941	137 743
Primes et Gratifications	240 525	236 991
Autres rémunérations du personnel	49 422	39 866
Charges d'assurances sociales	30 619	30 869
Charges de retraite	103 150	96 815
Charges de formation	10 369	11 355
Autres charges de personnel	1 272	487
IMPÔTS ET TAXES	36 675	36 181
Taxe urbaine et taxe d'éclipté	3 260	3 219
Patente	11 161	9 657
Taxes locales	11 067	11 711
Droits d'enregistrement	-	-
Timbres fiscaux et formulés timbrés	-	-
Taxes sur les véhicules	11	13
Autres impôts et taxes, droits assimilés	11 176	11 581
CHARGES EXTÉRIEURES	191 343	178 385
Loyers de crédit-bail	10 751	7 890
Loyers de location simple	56 849	56 321
Frais d'entretien et de réparation	91 953	86 969
Rémunérations du personnel intérimaire	1 713	1 601
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	16 440	11 449
Primes d'assurance	4 386	4 132
Frais d'actes et de contentieux	266	868
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	8 985	9 155
CHARGES EXTERNES	528 432	618 491
Transport et déplacement	26 467	24 834
Mission et réception	2 493	3 004
Publicité, publication et relations publiques	29 883	29 942
Frais postaux & de télécommunication	47 370	44 186
Frais de recherche et de documentation	10 091	10 561
Frais de conseil et d'assemblée	3 143	1 661
Dons et cotisations	16 699	16 672
Fournitures de bureau et imprimés	4 609	3 894
Autres charges externes	387 677	483 737
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	220 996	71 441
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisations	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	50 725	65 002
Pénalités et délits	-	-
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Dons libéralités et lots	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	149 175	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	21 096	6 439
Diverses autres charges générales d'exploitation	-	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	107 376	116 371

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	(en milliers de DH)	
	30/06/23	30/06/22
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	2 949 412	2 184 007
Plus values sur cession de titres de placement	-	198 918
Commissions sur produits dérivés	-	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	9 762	208 231
Produits sur opérations de change	1 365 084	1 286 092
Divers autres produits bancaires	1 535 664	470 475
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	-	-
Produits des exercices antérieurs	50 684	102
Divers autres produits bancaires	1 484 980	470 373
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	38 902	20 291
AUTRES CHARGES BANCAIRES	2 185 091	1 996 680
Moins values sur cession de titres de placement	-	8
Charges sur moyens de paiement	1 937	826
Divers charges sur titres de propriété	-	-
Frais d'émission des emprunts	-	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	877 741	500 447
Pertes sur produits dérivés de cours de change	18 669	301 158
Autres charges sur prestations de services	13 580	13 739
Charges sur opérations de change	1 030 458	939 082
Divers autres charges bancaires	64 605	59 895
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	-	-
Cotisation au fonds de garantie des déposants	64 483	59 793
Produits rétrocédés	-	-
Charges des exercices antérieurs	-	-
Divers autres charges bancaires	122	102
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	178 101	181 525
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	835 278	808 316
Produits sur valeurs et emplois assimilés	9 554	1 195
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
Produits accessoires	822 542	797 003
Subventions reçues	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	3 182	10 118
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	12 100	19 847
Charges sur valeurs et emplois assimilés	9 222	14 399
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Fonds de soutien CPM	-	-
Autres charges d'exploitation non bancaires	2 878	5 448

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCP

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		Part du capital détenue %
		Exercice actuel	Exercice précédent	
BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES		70 610 591	70 260 772	34,73%
TRÉSORERIE GÉNÉRALE	RABAT	1	1	0,00%
PERSONNEL		10 431 657	11 038 327	5,13%
DIVERS		122 270 224	122 013 373	60,14%
TOTAL		203 312 473	203 312 473	100,00%

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	(en milliers de DH)	
	MONTANTS	MONTANTS
A- Origine des résultats affectés	B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 27/06/2023		
Report à nouveau	564 546	Réserve légale
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves
Résultat net de l'exercice	2 380 187	Dividendes
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations
Autres prélèvements		Report à nouveau
TOTAL A	2 944 733	TOTAL B
		2 944 733

DATATION ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

I- DATATION	
- Date de clôture de l'exercice :	30/06/2023
- Date d'établissement des états de synthèse :	JUILLET 2023
II- EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30/06/2023	NEANT

EFFECTIFS

	(en nombre)	
	30/06/23	31/12/22
Effectifs rémunérés	2 560	2 581
Effectifs utilisés	2 560	2 581
Effectifs équivalent plein temps	2 560	2 581
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 170	1 191
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 390	1 390
Cadres (équivalent plein temps)	2 087	2 286
Employés (équivalent plein temps)	473	295
dont effectifs employés à l'étranger	40	34

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	(en milliers de DH)			
	NOMBRE DE COMPTES		MONTANTS	
	30/06/23	31/12/22	30/06/23	31/12/22
Titres dont l'établissement est dépositaire	167 482	158 441	203 539 221	179 096 030
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	78	72	88 220 484	80 515 144
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

RÉSEAU

	(en nombre)	
RÉSEAU	30/06/23	31/12/22
Guichets permanents	309	308
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	372	371
Succursales et agences à l'étranger	52	52
Bureaux de représentation à l'étranger	8	8

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

	(en nombre)	
COMPTES DE LA CLIENTÈLE	30/06/23	31/12/22
Comptes courants	83 640	76 583
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	184 766	174 926
Autres comptes chèques	1 094 728	1 059 658
Comptes d'affacturage	543	524
Comptes d'épargne	362 537	328 943
Comptes à terme	13 614	13 763
Bons de caisse	6	6
Autres comptes de dépôts	26 267	26 693

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2023



BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP)

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2023

En application des dispositions du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi qu'une sélection d'états de l'Etat des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 46 529 556 dont un bénéfice net de KMAD 2 571 582, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 45 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
10, Bd. Abdelmoumen
23 380 CASABLANCA
Tél : 0522 423 423 (L.C.)
Fax : 0522 423 400

Abdou Souleye DIOP
Associé